



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# COMITÉ DE L'AGRICULTURE

## Vingt-neuvième session

30 septembre - 4 octobre 2024

### Programme de travail de la FAO dans le secteur agroalimentaire au titre du Cadre stratégique 2022-2031

#### Résumé

Le présent document donne un aperçu des réalisations accomplies par la FAO dans le secteur agroalimentaire au cours de l'exercice biennal 2022-2023, fournit une analyse des grandes tendances et des questions qui se font jour et influenceront sur les travaux et les activités de la FAO et met en évidence les domaines d'action prioritaires de l'Organisation pour la période biennale 2024-2025 et au-delà.

#### Suite que le Comité est invité à donner

Ce point permanent de l'ordre du jour porte sur les priorités du Programme de travail et budget pour 2024-2025 et les années suivantes, en ce qui concerne notamment les contributions à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), dans le cadre des *quatre améliorations* et au titre des 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), ainsi que la définition des tendances actuelles dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

*Le Comité est invité à:*

- prendre note* des réalisations, des évolutions et des tendances recensées dans le secteur agroalimentaire et à formuler des observations à ce sujet;
- fournir* des orientations sur les principales priorités des activités que la FAO mènera dans le secteur agroalimentaire en 2024-2025 et les années suivantes, ainsi que sur la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031;
- examiner* les éléments nouveaux qui se sont fait jour au niveau mondial et leurs répercussions sur le secteur agroalimentaire et *émettre* des avis à cet égard;
- saluer* les efforts déployés par l'Organisation pour que les exercices stratégiques et programmatiques soient fondés sur des activités de prospective stratégique à tous les niveaux.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M<sup>me</sup> Beth Bechdol  
Directrice générale adjointe  
Tél.: + 39 06 570 51800  
Courriel: [DDG-Bechdol@fao.org](mailto:DDG-Bechdol@fao.org)

Directrice générale adjointe chargée des ressources naturelles  
[DDG-NR@fao.org](mailto:DDG-NR@fao.org)

## I – Introduction

1. Les participants à la 43<sup>e</sup> session de la Conférence de la FAO ont approuvé le Plan à moyen terme révisé 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2024-2025, ainsi que le thème biennal 2024-2025, à savoir la gestion des ressources en eau à l'appui des *quatre améliorations*.
2. Les activités menées par la FAO reposent sur le Cadre stratégique de l'Organisation pour 2022-2031, qui a pour ambition de soutenir la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) au moyen d'une transformation conduisant à des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*, qui contribuent à *améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie*, en ne laissant personne de côté. Les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP) de la FAO illustrent ses avantages comparatifs sur les plans thématique et technique. Les priorités techniques sont établies en concordance avec les DPP et les objectifs de développement durable (ODD) pertinents.
3. Le présent document donne un aperçu des réalisations de la FAO dans le secteur agroalimentaire pendant la période biennale 2022-2023 et met en avant les résultats présentés dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023<sup>1</sup>. Il expose ensuite les principales évolutions et tendances mondiales des différents secteurs, dans le contexte des *quatre améliorations* et met en avant les cibles des ODD qui s'y rapportent, autant d'éléments qui influenceront sur les activités de la FAO dans le secteur agroalimentaire. La dernière section présente les domaines prioritaires concernés par les initiatives qu'entreprendra l'Organisation en ce qui concerne le secteur agroalimentaire en 2024-2025 et au-delà, dans le contexte de son Cadre stratégique 2022-2031.
4. Au-delà de l'exercice biennal 2024-2025 et conformément au cycle de programmation et de budgétisation établi dans les Textes fondamentaux de la FAO, les contributions des comités techniques de 2024 sur les priorités orienteront les programmes de l'Organisation lors de l'exercice biennal 2026-2027 et étayeront l'examen du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui sera présenté lors de la Conférence de la FAO en 2025.

## II – Réalisations de la FAO dans le secteur agroalimentaire en 2022-2023

### A. *Évolution du contexte et ajustement des priorités*

5. En 2022-2023, face aux défis inédits posés par la crise alimentaire actuelle, la FAO, en collaboration avec ses partenaires mondiaux et locaux, a accompli des progrès considérables s'agissant d'aider les pays à produire davantage avec moins de ressources, en vue d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'aliments variés, sains et nutritifs, destinés aussi bien à la consommation intérieure qu'à l'exportation commerciale. L'Organisation a encouragé le recours à des technologies innovantes, à des pratiques de gestion fondées sur la science et à des politiques s'appuyant sur des données probantes, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité, la durabilité et la résilience des systèmes agroalimentaires et de leurs filières. La FAO aide également les pays à réaffecter leur aide publique vers le secteur agroalimentaire afin que les fonds publics soient mieux utilisés et permettent d'accroître la production et les emplois dans ce secteur, mais aussi pour réduire le nombre de personnes en situation de pauvreté et de celles qui n'ont pas les moyens d'avoir une alimentation saine, moyennant ces mêmes ressources publiques. Cet appui a offert de meilleures perspectives économiques aux personnes tirant leurs moyens de subsistance de ces chaînes de valeur et a permis d'améliorer progressivement la qualité des terres et des sols et d'utiliser l'eau de manière plus efficace, ce qui a contribué à la protection de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi qu'à la réalisation du Programme 2030, avec une attention particulière accordée aux ODD 1 (Élimination de la pauvreté) et 2 (Élimination de la faim).
6. Malgré les efforts déployés par l'Organisation pour que la faim, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'utilisation durable des ressources naturelles restent au cœur des priorités en matière de développement, la faim ne cesse de progresser dans le monde depuis 2014. Selon l'édition 2024 du

---

<sup>1</sup> Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023 (C 2025/8) <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/no468fr>

rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*<sup>2</sup>, la faim et l'insécurité alimentaire se maintiennent à des niveaux bien supérieurs à ceux enregistrés avant la pandémie de covid-19, et l'on est loin d'être sur la bonne voie pour atteindre l'ODD 2. Selon les estimations, entre 712 et 756 millions de personnes, représentant respectivement 8,8 et 9,4 pour cent de la population mondiale, pourraient avoir été confrontées à la faim en 2023, soit environ 152 millions de personnes de plus qu'en 2019.

7. Le Rapport mondial sur les crises alimentaires 2024<sup>3</sup>, publié par le Réseau mondial contre les crises alimentaires, dont la FAO est un membre fondateur, fait état d'une aggravation alarmante de l'insécurité alimentaire aiguë dans 59 pays et territoires en situation de crise alimentaire en 2023. Entre 2016 et 2023, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë (phase 3 ou supérieure du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire [IPC]) est passé de 108 millions dans 48 pays et territoires à 282 millions dans 59 pays et territoires, en raison de l'intensification des conflits, de chocs économiques importants et de certains des phénomènes météorologiques extrêmes parmi les plus graves enregistrés ces dernières années, ou à cause de ces facteurs conjugués.

8. On observe également une aggravation de la situation, puisque l'on compte davantage de personnes en situation d'insécurité alimentaire correspondant à des situations d'urgence (phase 4 de l'IPC/Cadre harmonisé [CH]) ou de catastrophe (phase 5 de l'IPC/CH). En 2023, près de 24 millions de personnes ont fait face à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë par rapport à 2022. Cette évolution tient au fait que le champ de l'analyse a été élargi et que l'aggravation de l'insécurité alimentaire aiguë dans certains pays et territoires l'a emporté sur les progrès accomplis dans d'autres. En 2023, les crises alimentaires se sont amplifiées de manière alarmante dans les zones de conflit, notamment dans la bande de Gaza et au Soudan. Au cours de la période 2022-2023, la FAO a prêté assistance à environ 93,2 millions de personnes<sup>4</sup>, dont 36,6 millions, situées dans 77 pays en 2022 et, en 2023, 56,7 millions de personnes, réparties dans 95 pays, en apportant un soutien en matière de situations d'urgence et de résilience<sup>5,6</sup>. Pour fournir cette aide, la FAO s'est associée à plus de 300 partenaires locaux et nationaux et a ainsi contribué au renforcement des capacités locales et à la concrétisation des engagements de l'Organisation en matière de localisation<sup>7</sup>.

9. À travers ses activités habituelles et les rapports et notes d'information qu'elle publie régulièrement, la FAO a continué à fournir des données et des informations actualisées et objectives sur l'évolution et les perspectives des marchés, des alertes rapides de portée nationale et régionale, ainsi que des estimations des impacts sur l'insécurité alimentaire mondiale, notamment par l'intermédiaire du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS). En outre, l'Organisation a continué de soutenir le dialogue sur les politiques et la coordination au sein d'un large éventail de dispositifs de gouvernance mondiale, y compris le Groupe des vingt (G20), le Groupe des sept (G7), le Module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire, le Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture et le Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière établi par le Secrétaire général de l'ONU en 2022 en réaction à la crise mondiale.

---

<sup>2</sup> FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2024. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2024 – Des financements pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition*. Rome (en anglais). <https://doi.org/10.4060/cd1254en>

<sup>3</sup> <https://www.fsinplatform.org/global-report-food-crises-2023>

Bureaux de pays de la FAO, conformément à la base de données d'information sur les activités de projet 2022-2023. Ce nombre tient compte des personnes bénéficiaires pour les années 2022 et 2023 réunies, ce qui peut impliquer que certaines personnes aient reçu de l'aide au cours des deux années. Pour une même année, les doublons sont supprimés dans la mesure du possible afin de déterminer le chiffre annuel du nombre de bénéficiaires

<sup>5</sup> Les projets sont considérés comme des interventions d'urgence lorsque au moins 50 pour cent du budget est alloué au domaine prioritaire du Programme (DPP) intitulé «Amélioration en matière de conditions de vie 3» (ou AV 3), la partie restante du budget étant répartie entre les DPP AV 4, AP 3 et/ou AN 2. Pour être classé dans la catégorie «résilience», un projet doit être mis en correspondance, au moins partiellement, avec le DPP AV 4

<sup>6</sup> Au cours d'une même année, les doublons ont été supprimés dans la mesure du possible

<sup>7</sup> Ce nombre prend en compte les personnes ayant bénéficié de programmes en matière d'urgences et de résilience selon la cartographie établie dans le Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS), pour les années 2022 et 2023 réunies, sachant qu'il peut y avoir des doublons parmi les personnes ayant reçu une assistance au cours des deux années

## B. Principales réalisations accomplies en 2022-2023

10. Lors de sa première période biennale de mise en œuvre, le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, assorti de ses *quatre améliorations*, a constitué une feuille de route solide de l'appui que devait fournir l'Organisation en vue de la concrétisation des ODD. Les résultats obtenus au cours de l'exercice biennal en ce qui concerne son Cadre stratégique et les indicateurs connexes relatifs aux ODD, notamment l'égalité des genres, le changement climatique, la gouvernance et les statistiques, ainsi que les résultats régionaux, sont présentés dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023<sup>8</sup>. Le rapport met en évidence les travaux techniques pertinents, ainsi que les principales réalisations accomplies et les enseignements tirés. Celui-ci rend compte du fait que la FAO a su renforcer ses capacités pour ce qui est de servir ses membres en facilitant la gestion des arbitrages au moyen de technologies innovantes, de données et de statistiques; en adoptant des technologies et des approches novatrices; en intégrant les questions liées aux petits États insulaires en développement (PEID), aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays en développement sans littoral, à la jeunesse, à l'égalité des genres et aux peuples autochtones; en mettant en œuvre une approche programmatique et en renforçant l'inclusivité, l'efficacité et de l'efficacité au niveau institutionnel, de sorte que personne ne soit laissé de côté.

11. Les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), interdisciplinaires, ainsi que les domaines d'impact à valeur ajoutée, ont servi à orienter les activités de la FAO afin de progresser plus rapidement dans le cadre des *quatre améliorations* et des stratégies internes, des priorités stratégiques et des plans d'action ayant notamment trait à l'intégration de la biodiversité, au changement climatique, à la science et à l'innovation, à la sécurité sanitaire des aliments, à la nutrition et à la participation du secteur privé, l'accent étant mis sur l'égalité des genres, les peuples autochtones et la jeunesse rurale, ont donné de la cohérence à l'ensemble des activités menées par l'Organisation dans ces domaines. Certaines réalisations sont mises en avant ci-dessous, de plus amples informations étant données dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023 et les documents pertinents de la 29<sup>e</sup> session du Comité.

12. La FAO a contribué à l'approche «Une seule santé», qui vise à prévenir, endiguer et gérer les pertes croissantes en matière de production et les effets négatifs sur la santé causés par la propagation de risques biologiques d'origine animale, végétale et aquatique, notamment les infections zoonotiques et la résistance aux antimicrobiens, l'objectif étant de renforcer la productivité et de réduire les risques liés aux menaces biologiques au sein de la chaîne alimentaire<sup>9</sup>. L'Organisation a également aidé les membres à lutter contre les organismes nuisibles et les maladies touchant les animaux et les végétaux, à développer les capacités nécessaires pour améliorer les pratiques agricoles et ainsi réduire les pertes, accroître la productivité agricole et limiter l'utilisation de pesticides et d'antimicrobiens, promouvoir une lutte intégrée contre les organismes nuisibles fondée sur des principes écologiques, et plus particulièrement sur la lutte biologique, diminuer les pertes au niveau de la production et atténuer les effets néfastes sur la santé humaine. Au titre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025, l'Organisation a joué un rôle de premier plan dans l'atténuation et la gestion des incidences de la résistance aux antimicrobiens, le renforcement de la surveillance et de la recherche, de sorte à donner aux pays des mécanismes leur permettant de contribuer à l'établissement de réseaux de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de rendre compte et de faire usage de leurs données dans ce domaine en conformité avec les normes internationales. Des informations supplémentaires sont fournies dans le document COAG/2024/INF/7<sup>10</sup> et le Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023.

13. À la 15<sup>e</sup> réunion de la Conférence des parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), les parties ont adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (ou «Cadre mondial de la biodiversité»). Plusieurs de ses cibles sont directement liées au secteur agroalimentaire. La FAO concourt à l'élaboration d'indicateurs visant à suivre les progrès accomplis au regard de ces cibles et aide ses membres à mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité, notamment en menant des évaluations sur la biodiversité et en apportant un appui technique en matière de politiques et de pratiques, et à assurer le suivi des cibles et des indicateurs relatifs aux systèmes agroalimentaires. Cet appui est apporté par l'intermédiaire des plans d'action pour la mise en œuvre de

<sup>8</sup> Rapport sur l'exécution du Programme (C 2025/8). *Ibid*

<sup>9</sup> COAG/2024/10. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/e23ed6ce-d5ed-4520-96c1-06e2df1d86ac/content>

<sup>10</sup> COAG/2024/INF/7. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/4b54e3a4-6924-49b4-a750-00e2e604ebbf/content>

la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture. Le Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture a été mené à bien, 97 pour cent des 182 résultats attendus ayant été atteints. Le document COAG/2024/INF/5 fournit des informations actualisées détaillées sur la mise en œuvre de la stratégie pour la biodiversité et de ses plans d'action<sup>11</sup>. Le Plan d'action 2024-2027 est en parfaite adéquation avec le Plan pour la biodiversité, ses résultats attendus et ses cibles et complète les autres stratégies et politiques de l'Organisation, sur lesquelles il est pleinement aligné, notamment la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031<sup>12</sup>.

14. Pour renforcer la gestion durable des pesticides, la FAO fournit des outils et une assistance technique destinés à renforcer les capacités de ses membres relatives à la gestion du cycle de vie des pesticides en élaborant des orientations et des outils de portée mondiale<sup>13</sup>, en apportant une assistance technique, en favorisant la collaboration régionale et en organisant des ateliers de formation, tout comme elle aide ses membres à délaisser les pesticides très dangereux. L'Organisation promeut activement l'utilisation des pesticides biologiques en remplacement des pesticides chimiques. Ainsi, pour ce qui est de la lutte contre les sauterelles et les criquets, le pesticide microbien à base de *Metarhizium acridum* a été homologué en raison de son efficacité et de son absence d'effets négatifs sur la santé ou l'environnement dans le cadre de programmes de lutte à grande échelle. Ce pesticide biologique a été utilisé pour faire face à de petites résurgences de criquets pèlerins en 2022-2023 dans des pays d'Afrique de l'Ouest, et testé en Asie centrale et dans le Caucase. La FAO a également facilité l'homologation, la production et l'utilisation d'agents de lutte biologique contre la chenille légionnaire d'automne en Afrique.

15. L'Organisation a prêté appui aux membres en ce qui concerne l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture afin de lutter contre la pollution plastique à l'échelle mondiale, conformément aux recommandations formulées par le Comité à sa 28<sup>e</sup> session<sup>14</sup>. L'Organisation a mené des consultations ouvertes et représentatives des différentes régions auprès des membres et de parties prenantes des secteurs public et privé en vue d'élaborer un code de conduite volontaire pour l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture<sup>15</sup>. En outre, la FAO a entrepris des actions au niveau national afin de renforcer les investissements destinés à aider les pays à réduire et à gérer de manière durable les produits agrochimiques et les plastiques dans l'agriculture.

16. La FAO a continué de renforcer les capacités et les connaissances en matière de bioéconomie en élaborant des produits axés sur les connaissances concernant les stratégies en matière de bioéconomie, les bonnes pratiques, les politiques et les indicateurs relatifs au microbiome du sol, la place de la bioéconomie dans le programme sur le climat ou dans celui sur la biodiversité et les possibilités offertes aux jeunes dans le domaine de la bioéconomie. S'appuyant sur ces travaux normatifs, la FAO a favorisé l'adoption de pratiques axées sur la bioéconomie en aidant les membres à mettre en œuvre des innovations biologiques durables, qui permettent de rendre l'utilisation des ressources plus efficace, d'améliorer les résultats obtenus en matière d'environnement dans les systèmes agroalimentaires et de prévenir la pollution, ainsi que de promouvoir une production à forte valeur ajoutée qui soit durable et équitable. Au titre du DPP intitulé «La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables» (AE 2), l'Organisation a renforcé la collaboration au sein de ses unités et de ses bureaux décentralisés afin de parvenir à une approche bioéconomique unifiée. D'autres informations sont fournies dans le document COAG/2024/11<sup>16</sup>.

17. L'alimentation et l'agriculture font l'objet d'une attention croissante sur la scène climatique mondiale. La 27<sup>e</sup> session de la Conférence des parties (COP27) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a abouti à plusieurs décisions, notamment

<sup>11</sup> COAG/2024/INF/5. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/57b38f9e-c76f-49a5-a73e-a3ffc395a150/content>

<sup>12</sup> FAO. 2022. Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc2274fr>

<sup>13</sup> COAG/2024/19. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/3d8c94d7-f343-49ec-908c-500e4a8272ed/content>

<sup>14</sup> C 2023/22

<sup>15</sup> COAG/2024/8. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/2ff7ba19-807f-43c3-a924-958f234db455/content>

<sup>16</sup> COAG/2024/11. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/78984122-647f-4f0d-a3c1-bca12e377d24/content>

la création d'un fonds pour les pertes et les préjudices<sup>17</sup>, la mise en place de l'Initiative commune de Charm el-Cheikh relatives à la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire<sup>18</sup>, ainsi qu'à l'annonce d'un certain nombre d'initiatives<sup>19</sup> étroitement liées à l'agriculture et à l'alimentation. Parmi les autres résultats obtenus, on peut citer l'un des temps forts de la COP28, à savoir la Déclaration sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique<sup>20</sup>, approuvée par 159 pays. La FAO fournit un appui stratégique et technique à ses membres, y compris ceux qui assurent la présidence de la COP, ce qui permet de mieux prendre en compte les systèmes agroalimentaires dans le cadre de la CCNUCC et de les intégrer dans les efforts relatifs à la planification des politiques nationales (voir le document C2025/8, annexe 5, pour plus d'informations)<sup>21</sup>.

18. En ce qui concerne l'accès au financement climatique, la FAO a collaboré avec les pays pour accroître les investissements climatiques en faveur des secteurs de l'agriculture, en tirant parti des partenariats établis avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC) dans le but de mettre en place des solutions de développement durable résilientes face au changement climatique. Dans le cadre du partenariat entre la FAO et le FEM, des progrès notables ont été accomplis au cours de l'exercice biennal 2022-2023. Le montant des ressources engagées ces deux dernières années correspond à 80 pour cent du montant total mobilisé au cours des quatre années du septième cycle de reconstitution des ressources du FEM (FEM-7) et à 30 pour cent des 1,7 milliard d'USD que la FAO a alloués à ses membres par l'intermédiaire du FEM, dans le cadre de leur partenariat. Cette collaboration passe notamment par des programmes intégrés, dont le plus récent portait sur les systèmes alimentaires (Programme intégré sur les systèmes alimentaires)<sup>22</sup>. De la même façon, le montant total de la valeur du portefeuille du FVC a été porté à 1,2 milliard d'USD (cofinancements inclus) au cours de l'exercice biennal 2022-2023. Cinq propositions de financement ont été approuvées par le Conseil du FVC, ce qui porte à 20 le nombre de projets approuvés. En ce qui concerne les subventions de préparation, notamment à l'appui de plans nationaux d'adaptation, 26 projets ont été récemment approuvés pour un budget total de 25,9 millions d'USD, soit une augmentation de 30 pour cent par rapport au niveau atteint en 2020-2021.

19. Le programme des Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial (SIPAM) a continué de promouvoir la désignation de sites SIPAM. En 2022-2023, ce sont 24 nouveaux sites répartis dans 10 pays – dont quatre nouveaux – qui ont été désignés. La FAO a renforcé l'appui technique qu'elle fournit aux membres dans le cadre de son programme et a procédé à la collecte d'informations et à l'analyse des activités menées sur les sites désignés comme SIPAM en ce qui concerne la conservation de la biodiversité, les incitations visant à aider les communautés agricoles à protéger des pratiques agricoles traditionnelles uniques, la gestion durable des paysages, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et le patrimoine culturel. En 2024-2025, l'Organisation prévoit d'établir des systèmes de suivi afin de superviser la conservation des sites, de mettre en évidence les liens entre le patrimoine agricole et le tourisme durable et de promouvoir de nouveaux débouchés économiques pour les communautés locales. De son côté, le Groupe scientifique consultatif a été partiellement reconduit pour la période 2024-2025, ce qui lui permettra de renforcer la visibilité et d'accroître la couverture géographique des SIPAM avec de nouvelles désignations, mais aussi de consolider ses travaux techniques.

20. Grâce à son Cadre d'action pour l'agenda alimentaire urbain, la FAO a rationalisé ses activités de soutien et de collaboration avec les institutions nationales et infranationales qui intègrent de plus en plus l'alimentation dans l'élaboration de leurs politiques urbaines et territoriales (ODD 11), contribuant ainsi à des systèmes alimentaires plus résilients et plus durables, aussi bien dans les zones urbaines que dans les territoires ruraux qui les approvisionnent. En 2022, la FAO a publié des orientations techniques

<sup>17</sup> <https://unfccc.int/news/cop27-reaches-breakthrough-agreement-on-new-loss-and-damage-fund-for-vulnerable-countries>

<sup>18</sup> <https://www.fao.org/climate-change/action-areas/climate-negotiations/sharm-el-sheikh-joint-work/en>

<sup>19</sup> Consulter l'initiative Alimentation et agriculture au service d'une transformation durable (FAST), qui vise à accroître la qualité et la quantité du financement climatique en faveur des systèmes agroalimentaire, à l'adresse suivante:

<https://www.fao.org/food-agriculture-sustainable-transformation-partnership/fr>

<sup>20</sup> <https://www.cop28.com/en/food-and-agriculture>

<sup>21</sup> C 2025/8

<sup>22</sup> Le Programme intégré sur les systèmes alimentaires est le fruit d'un partenariat établi avec la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA). <https://www.fao.org/gef/GEF8/FSIP/en>

sur les évaluations de systèmes alimentaires urbains au service de la nutrition et d'une alimentation saine<sup>23</sup>.

21. L'initiative Villes vertes de la FAO promeut le concept de villes inclusives et dynamiques, où des espaces urbains verts et productifs stimulent la résilience face au changement climatique, la cohésion sociale et la prospérité économique, tout en comblant le fossé entre les zones urbaines et les zones rurales. Dans le cadre de cette initiative, la FAO a continué de prêter appui aux villes, contribuant ainsi à leur régénération et à leur verdissement, à l'amélioration de la santé et du bien-être des populations périurbaines et urbaines, à une meilleure adaptation face aux chocs et aux facteurs de stress climatiques et à l'atténuation de l'empreinte carbone. Des projets d'assistance technique sont actuellement menés dans plusieurs pays à travers le monde et axés sur la plantation d'arbres, le compostage, les systèmes d'agriculture urbaine à faible consommation d'eau et la transformation des déchets alimentaires en aliments pour animaux et en biofertilisants pour l'agriculture. Le programme relatif aux systèmes alimentaires ville-région a contribué au renforcement des liens entre zones rurales et zones urbaines, puisqu'il a permis d'aider les gouvernements locaux à améliorer la résilience des systèmes alimentaires et des moyens d'existence face aux multiples chocs et facteurs de stress.

22. En 2022, la FAO a lancé le Cadre de gestion environnementale et sociale, qui a été rendu effectif en 2023 et s'applique à tous les projets et à l'ensemble du cycle des projets de l'Organisation. Ce cadre témoigne de son engagement à intégrer la durabilité dans l'ensemble de ses programmes. Il contient un nouvel ensemble de principes et neuf normes environnementales et sociales qui servent à déterminer, évaluer et gérer les risques et les impacts environnementaux et sociaux associés à la mise en œuvre des programmes et des projets.

23. La FAO a organisé trois conférences mondiales, qui ont réuni des représentants de gouvernements, des experts, des producteurs, des partenaires et des responsables politiques autour de questions qui sont au cœur des systèmes agroalimentaires, à savoir la Conférence mondiale sur la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité et la Conférence mondiale sur la mécanisation agricole durable, organisées pour la toute première fois en 2023, ainsi que la Conférence mondiale sur la production végétale durable<sup>24</sup>, qui s'est tenue en 2022 et avait pour thème «Innovation, efficacité et résilience», ces conférences ayant été l'occasion de réaffirmer la volonté de la FAO de mettre la science et les approches fondées sur des données probantes au service des agriculteurs.

24. La FAO a continué d'élaborer l'Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE)<sup>25</sup>, qui constitue un outil d'évaluation global de la durabilité au service des systèmes agroalimentaires. L'outil TAPE utilise des données au niveau des exploitations agricoles afin d'améliorer les systèmes de production et de mieux orienter les politiques.

25. En 2023, la FAO a entrepris un processus consistant à faire le point sur les innovations, les défis et la marche à suivre dans le domaine des écoles pratiques d'agriculture, le but étant de renforcer la mise en réseau au sein de la communauté mondiale des écoles pratiques d'agriculture dans le cadre du Forum mondial sur l'avenir des écoles pratiques d'agriculture eu égard aux systèmes agroalimentaires durables. Globalement, l'approche de ces écoles a été renforcée grâce à l'amélioration de leur base de connaissances et de leur capacité d'intégration et d'institutionnalisation dans l'ensemble des activités de la FAO<sup>26</sup>.

26. La FAO a fourni des avis scientifiques à l'appui de l'établissement de normes alimentaires et a renforcé les capacités des pays en développement pour qu'ils puissent participer efficacement aux processus d'établissement de normes du Codex Alimentarius. Elle a présenté de nouvelles données probantes sur les besoins en nutriments des nourrissons et des jeunes enfants âgés de 0 à 3 ans, tirées de plus de 150 études systémiques et narratives, ainsi que de nouvelles directives du Codex fondées sur des éléments factuels concernant la prise en compte des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi. L'Organisation a aussi continué d'aider les membres à renforcer leurs systèmes nationaux de contrôle des aliments en consolidant la coordination intergouvernementale et intersectorielle liée à la gouvernance en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et les capacités de négociation en matière de politiques, et ainsi veiller à ce que la sécurité sanitaire des aliments demeure une priorité

<sup>23</sup> <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/819e81b5-1675-4449-96a5-30e58c88b1a7/content>

<sup>24</sup> COAG/2024/INF/4. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/3fdeabbe-e8e0-47f3-ab5f-b454d4bfb858/content>

<sup>25</sup> <https://www.fao.org/agroecology/tools-tape/fr/>

<sup>26</sup> <https://www.fao.org/farmer-field-schools/home/fr/>

pour les membres lorsqu'ils prennent des décisions relatives à la mise en œuvre, à la gouvernance ou au financement visant à transformer les systèmes agroalimentaires.

27. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Rome sur la nutrition, issue de la 2<sup>e</sup> Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), qui s'est tenue en novembre 2014, la FAO a commencé à mettre en œuvre la vision et la stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition<sup>27</sup>, lesquelles ont été approuvées par les membres en 2021 et ont contribué à produire, à rassembler, à comprendre et à exploiter des données et des indicateurs sur l'alimentation, la composition des aliments, la sécurité sanitaire des aliments, la sécurité alimentaire et les systèmes agroalimentaires dans 136 pays. L'appui que l'Organisation a apporté à 107 pays a permis d'intégrer directement des données et des études relatives à l'alimentation et à la nutrition dans les analyses communes de pays des Nations Unies. La FAO a prêté une assistance juridique, normative, stratégique et technique à 125 pays s'agissant de favoriser une alimentation saine et a concouru à l'élaboration et à l'application de directives alimentaires dans 57 pays<sup>28</sup>. L'Organisation a aussi continué de favoriser un meilleur accès des parties prenantes du monde entier aux données relatives à l'alimentation en enrichissant l'outil de données FAO/OMS sur la consommation alimentaire individuelle mondiale<sup>29</sup>. Afin d'aider les pays, la FAO a mis au point une nouvelle méthode consistant à guider l'élaboration et l'application de recommandations alimentaires suivant une approche axée sur les systèmes alimentaires qui tient compte de la valeur nutritionnelle et de la durabilité<sup>30</sup>. Cette méthode permettra aux membres d'élaborer ou de mettre à jour leurs recommandations nutritionnelles fondées sur les systèmes alimentaires, au service des êtres humains et de la planète<sup>31</sup>. Des informations supplémentaires sont fournies dans le document COAG/2024/13<sup>32</sup>.

28. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, la FAO a mobilisé 4,2 milliards d'USD de contributions volontaires – soit plus de 50 pour cent de plus qu'en 2020-2021 –, dépassant ainsi l'objectif fixé à 2,25 milliards d'USD. Les ressources mobilisées ont dépassé les 2 milliards d'USD en 2022 comme en 2023, ce qui constitue un record historique et vient confirmer la confiance renouvelée des membres et des partenaires fournisseurs de ressources dans la capacité de l'Organisation pour ce qui est de contribuer aux progrès vers la concrétisation du Programme 2030. Il est à noter que les contributions des pays membres qui ne sont pas membres de l'OCDE et celles qui ont été versées par l'intermédiaire de fonds fiduciaires unilatéraux ont plus que doublé. De la même façon, les institutions financières internationales ont apporté 11 pour cent du total des contributions volontaires, un taux jamais atteint auparavant. En outre, l'Organisation a aidé 50 pays à élaborer des projets d'investissement publics d'un montant total d'environ 15,5 milliards d'USD, lesquels ont été financés par des institutions financières internationales et catalysés par un financement du Programme de coopération technique à hauteur de 940 millions d'USD. L'efficacité des activités de sensibilisation concernant les travaux et l'impact de la FAO a eu pour effet d'accroître sa visibilité et de témoigner de sa transparence auprès des partenaires et de renforcer la confiance en l'Organisation.

29. La FAO, en sa qualité d'organisme responsable de 21 indicateurs des ODD et en tant qu'organisation contributrice pour cinq autres indicateurs, a continué d'aider les pays à renforcer leurs capacités en leur fournissant des avis intégrés en matière de politiques et en assurant le suivi des progrès accomplis. L'Organisation et ses comités techniques ont contribué à la Déclaration politique résultant du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui a eu lieu en juillet 2023, et au Sommet sur les objectifs de développement durable, qui s'est tenu les 18 et 19 septembre 2023, ce qui a permis de renforcer les engagements pris au titre du Programme 2030.

30. Les tableaux ci-après synthétisent les réalisations accomplies au cours du dernier exercice biennal dans l'ensemble des domaines prioritaires qui figurent dans le document COAG/2022/2, intitulé *Programme de travail de la FAO dans le secteur agroalimentaire au titre du Cadre stratégique 2022-*

<sup>27</sup> [www.fao.org/3/ne853fr/ne853fr.pdf](http://www.fao.org/3/ne853fr/ne853fr.pdf)

<sup>28</sup> <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cd1512fr>

<sup>29</sup> [www.fao.org/gift-individual-food-consumption/fr](http://www.fao.org/gift-individual-food-consumption/fr)

<sup>30</sup> <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc9394en>

<sup>31</sup> <https://scalingupnutrition.org/resource-library/action-brief/development-and-generation-food-systems-based-dietary-guidelines>

<sup>32</sup> COAG/2024/13. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/32041b09-c6a6-4f1a-b97c-7e57faf9b208/content>



2031<sup>33</sup>. D'autres DPP ont été ajoutés lorsque cela s'avérait nécessaire, afin de rendre compte dans ces tableaux de l'évolution des domaines d'intérêt de l'Organisation.

### Domaine prioritaire 1. Rendre les systèmes agroalimentaires résilients et durables au service de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition pour tous

31. La FAO a continué d'œuvrer en faveur de systèmes agroalimentaires durables, en vue de fournir des aliments diversifiés, sans danger pour la santé et nutritifs en quantité suffisante qui contribuent à une alimentation saine, en s'appuyant sur des innovations fondées sur des données probantes appliquées aux méthodologies, aux politiques, aux programmes, aux investissements, aux marchés et à la gestion de la qualité des aliments tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Les membres ont reçu un appui pour prendre en compte les éléments factuels et les connaissances dans la formulation, l'élaboration et la mise en œuvre de méthodologies, de politiques, de programmes, de marchés et d'investissements favorables à la production agricole durable. Les acteurs de la chaîne de valeur ont bénéficié d'un soutien visant à renforcer leurs capacités et leurs compétences, l'objectif étant de tirer parti des innovations et de fournir ainsi des aliments diversifiés, sans danger pour la santé et nutritifs qui proviennent de systèmes de production durables.

32. Les innovations en matière de production et de protection durables des végétaux ont été favorisées par l'utilisation d'intrants et le recours à des pratiques, à des technologies et à des services destinés à des systèmes intégrés qui permettent d'optimiser la production, la conservation des ressources génétiques et de la biodiversité, la fertilité des sols, la gestion des organismes nuisibles et des maladies, l'augmentation des bénéfiques, la création d'emplois décents, l'équité sociale et l'égalité des genres et de réduire autant que possible l'application d'engrais chimiques et de pesticides, en ciblant des technologies agricoles spécifiques à chaque région au service des petites exploitations et des exploitations familiales dans les zones rurales, périurbaines et urbaines.

**Tableau 1 – Domaine prioritaire 1: Rendre les systèmes agroalimentaires résilients et durables – liens avec le Cadre stratégique et les DPP**

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	2.3, 2.4, 6.4, 15.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en œuvre des recommandations issues de la 1<sup>re</sup> session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture</li> <li>– Facilitation du dialogue multipartite visant à favoriser une transformation durable du secteur de l'élevage (Programme mondial pour un élevage durable, par exemple)</li> <li>– Mise en place du Laboratoire sur les politiques en matière d'élevage – plateforme servant d'interface science-politiques qui permet de cerner les enjeux stratégiques, de produire des données d'analyse et d'élaborer des instruments de politique générale axés sur le renforcement de la contribution de l'élevage à la réalisation des ODD – et élaboration d'une boîte à outils d'aide à la prise de décision pour l'analyse quantitative des politiques</li> <li>– Aide aux membres pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, grâce à la fourniture d'un appui technique et stratégique, et surveillance de la situation des ressources zoogénétiques, notamment par l'intermédiaire du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS), qui</li> </ul>

<sup>33</sup> <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/e6bec66d-a42e-4441-917b-d7133f10c41c/content>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<p>comprend des données permettant de calculer les indicateurs 2.5.1b et 2.5.2 des ODD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Communication d’informations sur l’efficacité d’utilisation de l’eau dans le secteur de l’élevage</li> <li>– Promotion de pratiques et d’innovations en rapport avec la production durable des végétaux, conformément au Code de conduite international sur l’utilisation et la gestion durables des engrais et au Code de conduite international sur la gestion des pesticides</li> <li>– Appui aux membres concernant l’accès à des semences et à du matériel végétal de qualité en vue de réduire au minimum les risques pour la santé des végétaux, des êtres humains et de l’environnement et de renforcer la conservation et utilisation durable des ressources phylogénétiques</li> <li>– Soutien au développement de variétés améliorées dotées de caractéristiques agronomiques et qualitatives supérieures et d’une plus grande tolérance aux facteurs de stress</li> <li>– Lancement d’une étude de faisabilité inédite sur l’exposition des semences aux rayonnements cosmiques et à la microgravité visant à induire des variations génétiques et, ainsi, à accélérer la sélection par mutation</li> <li>– Mise en œuvre de l’initiative «Un pays, un produit prioritaire» en tant que domaine d’impact à valeur ajoutée, ce qui a permis de contribuer directement au DPP AP 1, de renforcer la coordination au niveau mondial, d’améliorer la participation et la mobilisation des ressources et de favoriser les synergies entre les initiatives de la FAO à l’appui des membres</li> <li>– Soutien aux membres dans l’élaboration d’indications géographiques, assorties d’une note d’orientation et de directives à l’intention des autorités publiques chargées d’évaluer l’enregistrement des indications géographiques. Feuille de route visant à renforcer la durabilité des filières associées aux indications géographiques</li> <li>– Appui apporté aux membres en vue de rendre les systèmes d’innovation agricole plus cohérents par l’intermédiaire des services nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles aux fins du codéveloppement, du partage et de la transposition à plus grande échelle et grâce à la mise en place de mécanismes institutionnels et de politiques favorables</li> <li>– Promotion de plateformes d’innovation multipartites et de centres d’innovation au service du développement de technologies et d’innovations</li> </ul>
AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3 2.4, 9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Consultation sur la nécessité d’élaborer un outil d’orientation facultatif destiné à améliorer la productivité du petit élevage, ainsi que sur la portée, la nature et le processus d’un tel outil</li> <li>– Soutien aux réseaux pastoraux et appui aux politiques par l’intermédiaire de la Plateforme des connaissances pastorales</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Appui aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre d'un programme de formation destiné aux autorités publiques et aux institutions apportant un soutien aux PME, lequel comprend une méthodologie permettant d'établir le profil des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et une formation tenant compte des aspects environnementaux et nutritionnels, ainsi que de la réduction des pertes alimentaires dans les secteurs de la transformation, de la distribution et de la vente au détail</li> </ul>
AP 5: Agriculture numérique	1.4, 5.b, 9.c, 17.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Intégration des connaissances découlant de l'approche «Une seule santé» dans les systèmes d'alerte rapide pour l'évaluation et la prévision des risques</li> <li>– Appui aux outils numériques permettant de mieux cibler les interventions relatives à l'élevage et d'améliorer l'interopérabilité entre le DAD-IS et d'autres systèmes</li> <li>– Exploitation du potentiel offert par les technologies numériques pour mettre à l'essai et transposer à grande échelle les idées innovantes à fort potentiel pour l'alimentation et l'agriculture et accélérer leur production, faisant ainsi des services et des solutions numériques des biens publics mondiaux</li> <li>– Promotion d'un réseau mondial de pôles d'innovation numérique dans les pays afin de généraliser l'innovation agricole numérique tout en favorisant la transition numérique des systèmes agroalimentaires</li> <li>– Mise en œuvre de l'initiative sur les villages numériques, ce qui a permis de fournir une assistance technique aux membres qui soutiennent les stratégies relatives à l'agriculture numérique et les initiatives pour le développement numérique en milieu rural au moyen de solutions souples, axées sur l'utilisateur et dirigées par le pays, au service de la transition numérique des zones rurales</li> </ul>
AN 1: Une alimentation saine pour tous	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Fourniture de données et d'éléments factuels sur les coûts économiques liés à une mauvaise alimentation pour étayer les décisions sur la réaffectation du budget relatif aux produits agroalimentaires</li> <li>– Enrichissement des informations sur les nutriments présentées dans le Tableau mondial de conversion des nutriments destiné aux comptes disponibilités/utilisation de la FAO afin de compléter les statistiques sur les aliments et l'alimentation disponibles dans la base FAOSTAT</li> <li>– Élaboration d'orientations sur l'utilisation des indicateurs relatifs à l'alimentation saine, y compris le score de la diversité alimentaire minimale chez les femmes, aux fins du suivi national et mondial, en collaboration avec l'Initiative de suivi pour une alimentation saine</li> <li>– Mise à jour de la version actuelle de la Base de données mondiale FAO/INFOODS sur la composition alimentaire des poissons et des mollusques et crustacés (uFish)</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Évaluation de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine</li> <li>– Renforcement des capacités des réseaux de vulgarisation agricole et des écoles pratiques d'agriculture visant à intégrer la nutrition dans leurs activités au moyen des ressources existantes, comme les recommandations nutritionnelles et les ressources relatives à l'eau et à la nutrition</li> <li>– Compilation de données sur la qualité des protéines, évaluation de ces données et élaboration de la structure provisoire d'une base de données sur la digestibilité des protéines contenues dans les aliments couramment consommés dans le monde, en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)</li> <li>– Contribution aux dialogues mondiaux sur l'harmonisation des méthodologies relatives aux valeurs nutritionnelles de référence, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres instances internationales, et contribution au groupe de liaison international sur les valeurs nutritionnelles de référence</li> </ul>
AN 3: Des aliments salubres pour tous	2.1, 2.2, 3.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments</li> <li>– Amélioration des méthodes permettant d'intégrer des données sur la consommation d'aliments issus d'espèces sauvages, forestières ou négligées et sous-utilisées dans les évaluations de l'alimentation</li> <li>– Mise en œuvre de pratiques en faveur du bien-être des animaux qui contribuent à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments</li> <li>– Renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments pour animaux par l'intermédiaire du Partenariat multipartite au service de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux</li> <li>– Appui aux membres pour les aider à continuer d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments à tous les niveaux, en leur fournissant des avis scientifiques et en renforçant leurs capacités dans ce domaine</li> <li>– Fourniture de données scientifiques et factuelles fiables servant de base à la prise de décisions en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments dans le cadre des normes alimentaires internationales</li> <li>– Conduite par la FAO, ou en collaboration avec elle, de travaux sur l'évaluation du risque nutritionnel et fourniture d'avis scientifiques relatifs à la nutrition aux États membres et dans le cadre du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires</li> <li>– Poursuite de la mise en œuvre des Priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments au titre du Cadre stratégique 2022-2031</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	2.1, 2.2, 12.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Appui à la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires tout au long de la chaîne de valeur</li> <li>– Appui à l'éducation et à la sensibilisation pour favoriser l'évolution des comportements et les actions visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et à améliorer la nutrition, comme un atlas en ligne sur les défaillances observées avant et après la récolte des fruits et légumes tropicaux</li> <li>– Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire par l'éducation et la formation et amélioration de l'accès aux technologies innovantes à l'appui de la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture</li> <li>– Promotion des partenariats et de la collaboration et soutien aux coalitions inclusives</li> <li>– Élaboration de directives et renforcement des capacités en matière de recyclage sûr et durable des aliments perdus et gaspillés aux fins de la production d'aliments pour animaux, y compris par l'utilisation d'insectes</li> <li>– Soutien aux pays dans l'élaboration de plans d'aménagement et d'équipements climato-intelligents destinés aux infrastructures après récolte (entrepôts de stockage et installations de transformation des aliments)</li> </ul>
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer les changements climatiques et adaptés à leurs effets	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 et de son Plan d'action 2022-2025</li> <li>– Participation au programme de la CCNUCC, en particulier aux volets portant sur l'agriculture durable et résiliente et sur la sécurité alimentaire</li> <li>– Mise à disposition d'un appui technique et d'une expertise pour influencer sur les résultats négociés de l'Action commune de Koronivia et de l'Initiative commune de Charm el-Cheikh</li> <li>– Appui apporté aux présidences de la COP27 et de la COP28 aux fins de l'élaboration, de la mise au point et de la mise en pratique, sur le plan opérationnel, du partenariat multipartite FAST</li> <li>– Appui stratégique et technique au moyen de diverses initiatives, notamment aux fins de la mise au point et de la concrétisation de contributions déterminées au niveau national (CDN) et de plans nationaux d'adaptation (PNA) grâce au Programme d'appui à l'intensification de l'ambition climatique pour l'utilisation des terres et l'agriculture à travers les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation (SCALA) et du Fonds Partenariat en action, lancé par le partenariat CDN</li> <li>– Appui à la préparation de plus de 40 projets d'investissement publics approuvés par les institutions financières internationales et visant à donner plus d'ampleur au</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<p>renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires face au changement climatique et à les rendre plus durables, pour un montant total de quelque 9 milliards d'USD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des éleveurs aux pratiques d'élevage intelligentes face au climat, en guise de stratégie pour transformer les systèmes d'élevage et atténuer les incidences du changement climatique</li> </ul>
<p>AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables</p>	<p>12.2, 12.4, 12.5</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une base de connaissances sur le rôle du microbiome dans les systèmes agroalimentaires<sup>34, 35</sup></li> <li>- Dans le cadre de son étude intitulée «Review of the impacts of crop production on the soil microbiome» (étude des incidences de la production agricole sur le microbiome du sol), la FAO a analysé plus de 2 000 publications scientifiques afin d'étudier le rôle du microbiome dans les liens entre les humains, les animaux, les plantes et les écosystèmes environnants<sup>36</sup></li> <li>- Poursuite de l'intégration de la bioéconomie dans la mise en œuvre par la FAO du Plan d'action conjoint «Une seule santé» (2022-2026)</li> </ul>
<p>AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture</p>	<p>2.5, 15.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, assortie de son Plan d'action 2021-2023 et de ses 182 résultats attendus</li> <li>- Participation au programme de travail de la CDB, notamment en ce qui concerne les secteurs agricoles, les initiatives relatives à la pollinisation et aux sols et l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité</li> <li>- Organisation de rencontres de haut niveau, de réunions mondiales d'experts et de manifestations parallèles relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques qu'elle rend en matière de sécurité alimentaire, tenues notamment en marge de conférences intergouvernementales comme le Sommet sur les objectifs de développement durable et la COP28</li> </ul>
<p>AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires</p>	<p>1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au cours de la période 2022-2023 et dans le cadre des activités menées par la FAO en matière d'urgence et de résilience, 47,5 millions de personnes ont bénéficié de différentes activités ayant trait à la production végétale et ont notamment obtenu des semences de cultures et de légumes, des engrais à l'appui de la production en vue de satisfaire leurs besoins alimentaires, de générer des revenus et de stimuler les marchés locaux, ainsi que de l'outillage agricole et un soutien pour accéder à l'irrigation et aux marchés locaux.</li> </ul>

<sup>34</sup> <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/d603a99b-9341-49d7-9a2b-519d2c9d911c/content>

<sup>35</sup> <https://openknowledge.fao.org/items/1d1f4fb9-e427-482a-a6ae-90827e964794> (en anglais)

<sup>36</sup> <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/367e75ca-590a-4409-b6ed-5e9ecd1a60f6/content> (en anglais)

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Plus de 3,6 millions de personnes ont bénéficié d'une formation consacrée aux pratiques et aux innovations agricoles.</li> <li>– La FAO a aidé 9,6 millions de personnes pour un montant supérieur à 215 millions d'USD dans le cadre de programmes d'aide d'urgence et de résilience sous la forme de transferts monétaires et de bons d'achat, ce qui représente 170 USD par ménage en moyenne<sup>37</sup>. La majorité des personnes ayant reçu de l'argent en espèces au cours de l'exercice biennal ont bénéficié de transferts monétaires non assortis de conditions (6,19 millions de personnes) et ou de programmes de travail contre rémunération (2,5 millions de personnes). Au titre des programmes d'intervention d'urgence et de renforcement de la résilience menés par la FAO, des fonds en espèces sont souvent distribués dans le cadre d'un ensemble d'aides, qui comprend aussi un appui supplémentaire en nature ou sous forme d'assistance technique.</li> <li>– L'action anticipée de la FAO, qui vise à réduire les incidences d'aléas prévus, notamment les sécheresses, les inondations, les tempêtes, les vagues de froid et les maladies animales, a aidé environ 600 000 personnes en 2022 et plus d'un million de personnes en 2023. Ces actions ont pu être déployées grâce aux informations d'alerte précoce et ont été menées en coordination avec les gouvernements et les partenaires de plus de 30 pays. En 2023, en prévision du phénomène El Niño, la FAO a mis au point un plan d'action anticipée et d'intervention consacré à ce phénomène<sup>38</sup>, lancé en août 2023 et mis à jour en octobre, à l'appui des pays les plus exposés au risque, en fonction d'analyses des tendances historiques, des prévisions saisonnières les plus récentes, de la saisonnalité agricole et de la vulnérabilité des populations face au risque.</li> </ul>
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Aide apportée à 60 pays aux fins de l'élaboration de 137 stratégies de réduction des risques de catastrophe aux niveaux national, local ou sectoriel, en application de l'objectif E du Cadre de Sendai dans le secteur agricole, à savoir six stratégies sectorielles, 84 stratégies nationales et 47 stratégies locales de réduction des risques liés aux catastrophes</li> <li>– Promotion de l'utilisation des technologies géospatiales, notamment des bases de données géographiques servant à la cartographie des risques et à l'évaluation des risques multiples, dans le cadre d'une collaboration entre le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organismes, le but étant d'évaluer l'incidence des catastrophes sur l'agriculture et les communautés rurales</li> </ul>

<sup>37</sup> Chiffre calculé sur la base du nombre de ménages percevant une aide en espèces dans un pays donné et de la valeur distribuée dans ce pays

<sup>38</sup> <https://openknowledge.fao.org/items/04743ce5-c318-4e54-8534-868e5951f337>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– La publication phare de la FAO, intitulée <i>The Impacts of Disasters on Agriculture and Food Security 2023: Avoiding and reducing losses through investment in resilience</i> (L'impact des catastrophes sur l'agriculture et la sécurité alimentaire 2023 – Prévenir et réduire les pertes en investissant dans la résilience), nous livre la toute première estimation mondiale de l'impact des catastrophes sur l'agriculture et une analyse des risques et des incidences en cascade dues aux aléas interconnectés qui touchent les systèmes agroalimentaires, et présente les avantages chiffrés tirés de l'investissement dans les bonnes pratiques relatives à la réduction des risques de catastrophe au niveau de l'exploitation, l'action anticipée et les solutions conjuguées.</li> </ul>

### **Domaine prioritaire 2. Faire face aux menaces qui pèsent sur la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains grâce à l'approche «Une seule santé»**

33. Les pertes croissantes en matière de production agricole et les effets négatifs sur la santé humaine sont imputables en grande partie à la propagation d'organismes nuisibles et d'agents pathogènes, notamment les infections zoonotiques susceptibles de déclencher des pandémies et la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts, de l'aquaculture et de la pêche de capture. Il convient de renforcer la réactivité des systèmes de santé concernant les animaux et les végétaux et la résilience des systèmes agroalimentaires face aux organismes nuisibles, aux maladies et à d'autres menaces (changement climatique, par exemple) aux niveaux mondial, régional, national et local pour pouvoir bien se préparer aux risques biologiques à fort impact et s'en protéger efficacement.

**Tableau 2 – Domaine prioritaire 2. Faire face aux menaces qui pèsent sur la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains grâce à l'approche «Une seule santé» – liens avec le Cadre stratégique et les DPP**

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	2.1, 2.4, 15.5, 6.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Appui à la surveillance et à la gestion du criquet pèlerin aux niveaux mondial et régional grâce à la transposition à plus grande échelle de solutions écologiques et d'outils novateurs</li> <li>– Soutien à l'élaboration de politiques de prévention, à la planification des interventions et au renforcement des capacités en matière de gestion des maladies transfrontières des végétaux</li> <li>– Élaboration de politiques et de produits mondiaux à l'appui des capacités nationales relatives à la bonne gestion des pesticides tout au long de leur cycle de vie</li> <li>– Promotion de la réduction des risques liés aux pesticides et soutien à la recherche d'alternatives sans danger pour la santé grâce à la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam, juridiquement contraignante</li> <li>– Soutien à l'élaboration de politiques de prévention, à la planification des interventions et au renforcement des</li> </ul>



Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		capacités en matière de gestion des maladies transfrontières des végétaux
AP 3: Approche «Une seule santé»	1.5, 3.d, 15.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion de l’approche «Une seule santé» et des directives et orientations techniques y afférentes</li> <li>– Appui à des réformes stratégiques contribuant à une large adoption des pratiques de biosécurité et de santé publique vétérinaire tout au long des chaînes de valeur de l’élevage</li> <li>– Renforcement des capacités aux fins de la réduction de l’utilisation des antimicrobiens au moyen des pratiques d’alimentation animale</li> <li>– Appui à une gestion plus efficace des risques liés à la résistance aux antimicrobiens grâce à la lutte contre les maladies</li> <li>– Appui à la révision de la gouvernance, de la législation et de la réglementation nationales en rapport avec l’approche «Une seule santé» pour améliorer la mise en œuvre coordonnée de cette approche</li> <li>– Intégration des connaissances découlant de l’approche «Une seule santé» dans les systèmes d’alerte rapide aux fins de l’évaluation et de la prévision des risques</li> <li>– Appui aux pays aux fins de l’éradication de la peste des petits ruminants (PPR)</li> <li>– Mise à disposition d’orientations, d’une assistance technique et de produits du savoir et appui aux pays et aux régions s’agissant d’améliorer la prévention et la maîtrise progressive des maladies animales à fort impact</li> <li>– Repérage accru des interfaces à haut risque pour permettre la surveillance et l’évaluation des risques aux fins d’une gestion des risques fondée sur des éléments factuels à l’interface entre les êtres humains, les végétaux, les animaux et l’environnement, ce qui permettra de prévenir les sauts d’espèce et la propagation</li> </ul>
AV 3: Situations d’urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Plan d’action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025</li> <li>– Organismes nuisibles et maladies transfrontières touchant les végétaux: appui à la coopération mondiale ou régionale et aux capacités nationales, au moyen d’innovations en matière de suivi, d’alerte rapide et de prévision</li> <li>– Soutien aux systèmes agroalimentaires aux fins de la gestion des situations d’urgence qui concernent la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains: i) systèmes de suivi, de prévision et d’alerte rapide; ii) préparation; iii) action anticipée; iv) intervention d’urgence et relèvement; v) contribution au maintien de la paix et à la prévention des conflits; vi) protection sociale</li> <li>– Fourniture d’une aide au secteur de l’élevage dans le cadre de programmes axés sur le développement, les situations</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<p>d'urgence et la résilience, bénéficiant à environ 39 millions de personnes au cours de l'exercice 2022-2023 La FAO et ses partenaires ont administré ou distribué plus de 72 millions de vaccins et traité plus de 13 millions d'animaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribution de 1,9 million de tonnes d'aliments pour animaux et de 1,3 million de blocs de minéraux et de nutriments visant à prévenir la détérioration de l'état physique des animaux d'élevage Soutien aux moyens de subsistance et au repeuplement grâce à la distribution de 1,1 million de volailles et de 122 000 petits ruminants et formation de plus de 1,4 million de personnes (dont 32 pour cent de femmes), notamment des éleveurs, des agents communautaires de santé animale, des vétérinaires et des responsables politiques, dans le but d'améliorer les pratiques en matière d'élevage</li> <li>- Aide aux pays pour la mise en place de systèmes d'alerte précoce, à savoir: le Service d'information sur le criquet pèlerin, le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), des outils d'alerte précoce en milieu pastoral (Système d'alerte rapide préventif pour l'élevage), le système automatisé de collecte de données, le système de gestion des criquets pèlerins dans le Caucase et en Asie centrale, l'application mobile EMA-i+ (Event Mobile Application), des systèmes d'alerte précoce pour la peste porcine africaine et la grippe aviaire hautement pathogène, le Système de prévention des crises pour la santé animale (EMPRES), le Système de surveillance et d'alerte rapide sur la légionnaire d'automne, des systèmes de surveillance des maladies des animaux d'élevage fondés sur les risques (fièvre aphteuse, PPR, dermatose nodulaire contagieuse, fièvre de la vallée du Rift, clavelée et variole caprine)</li> </ul>
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux chocs et facteurs de stress socioculturels, économiques et environnementaux grâce à une meilleure compréhension des risques multiples et à l'établissement de mécanismes de gouvernance multirisques efficaces aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité</li> </ul>

### Domaine prioritaire 3. Climat et ressources naturelles (biodiversité, terres et eau)

34. Les ressources naturelles sont le fondement de systèmes agroalimentaires résilients face au climat et durables. Les approches écosystémiques et les solutions fondées sur la nature sont essentielles lorsqu'il s'agit de renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires. Face à la multitude de chocs et de facteurs de stress, il donc faut veiller à la gestion durable et à la restauration des ressources naturelles, de sorte que les groupes qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables (et donc à risque) et sont tributaires de ces ressources puissent continuer de gagner leur vie et d'avoir accès à des aliments.

**Tableau 3 – Domaine prioritaire 3. Climat et ressources naturelles (biodiversité, terres et eau) – liens avec le Cadre stratégique 2022-2031 et les DPP**

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
<p>AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable</p>	<p>2.4, 6.4, 15.2, 13.1 9.b</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Efficience accrue de l'utilisation de l'eau, gestion des bassins hydrographiques et productivité de l'eau au service de la nutrition</li> <li>– Évaluation du niveau de transition des systèmes agroalimentaires et de leurs performances en matière de durabilité au niveau national à l'aide de l'Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE)</li> <li>– Renforcement des capacités de mesure et de suivi concernant l'évolution des stocks de carbone organique dans les sols et la captation du carbone dans les prairies et les pâturages aménagés</li> <li>– Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de gestion durable des forêts et des terres grâce à l'utilisation d'outils géospatiaux dans le cadre de projets sur le terrain et à l'élaboration de boîtes à outils pour la production durable des paysages</li> <li>– Soutien aux pratiques de gestion durable des sols chez les agriculteurs par l'intermédiaire du Programme mondial des docteurs des sols</li> </ul>
<p>AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets</p>	<p>2.4, 13.1, 13.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 et de son Plan d'action</li> <li>– Publication et diffusion d'un rapport complet récapitulant plus de 30 solutions techniques et innovantes pour atténuer les émissions de méthane par les animaux d'élevage et les systèmes de riziculture</li> <li>– Maintien du Centre de connaissances sur le changement climatique visant à renforcer les connaissances techniques; ce portail donnant accès à un ensemble de rapports, notamment sur les pertes et préjudices, le financement de l'action pour le climat en faveur des systèmes agroalimentaires, l'adaptation fondée sur les forêts</li> <li>– Fourniture et diffusion publique d'évaluations des émissions produites par les animaux d'élevage au moyen du modèle de comptabilité environnementale pour le secteur de l'élevage applicable à l'échelle mondiale, élément essentiel pour mettre au point des interventions axées sur l'atténuation</li> <li>– Création d'un groupe d'intérêt sur les achats alimentaires dans le cadre du réseau One Planet et du Programme durable d'achats publics, aux fins de la durabilité environnementale et de l'atténuation du changement climatique</li> </ul>
<p>AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables</p>	<p>12.2, 12.4, 12.5</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Contribution à la gestion et à l'utilisation durables des ressources naturelles (ajout de valeur à la biomasse au moyen de procédés biologiques); à l'amélioration des résultats environnementaux (gestion responsable des produits chimiques et des déchets, par exemple); à une meilleure efficacité de l'utilisation des ressources (réduire</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<p>considérablement les pertes et la production de déchets) dans le cadre des DPP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement des capacités des membres en matière d'élaboration de solutions agroalimentaires favorisant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets</li> <li>– Évaluation des possibilités de renforcer la bioéconomie circulaire et l'efficacité d'utilisation de l'azote dans les systèmes agroalimentaires (production végétale et animale)</li> <li>– Élaboration de directives techniques sur l'évaluation environnementale des possibilités de récupération des résidus et des déchets d'origine animale en vue de stimuler la bioéconomie circulaire par l'intermédiaire des systèmes d'élevage</li> <li>– Appui à l'élaboration d'évaluations nationales des ressources destinées à l'alimentation animale, notamment les résidus de la production végétale et les sous-produits de l'industrie agroalimentaire</li> </ul>
AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	2.5, 15.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, assortie de son Plan d'action 2021-2023 et de ses 182 résultats attendus</li> <li>– Mise en place de la Plateforme FAO des connaissances sur la biodiversité, qui regroupe les connaissances et les ressources sur la biodiversité dans les secteurs agricoles en vue d'accroître les connaissances et les capacités permettant aux pays de mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal</li> <li>– Dialogues clés organisés aux niveaux national, régional et mondial en vue de faciliter la mise en œuvre des accords de la FAO et de la CDB relatifs à la biodiversité, comme le Cadre d'action de la FAO en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal</li> <li>– Publication de rapports concernant les liens entre biodiversité, sécurité alimentaire et nutrition</li> <li>– Aide aux pays pour la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</li> </ul>
AE4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	1.1, 2.1, 11.a, 12.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion de l'Agenda alimentaire urbain, de l'agriculture urbaine et de l'initiative Villes vertes dans le cadre d'activités de sensibilisation, de renforcement des capacités, de coordination et d'appui à la prise de décisions pour les gouvernements nationaux et locaux et les acteurs non étatiques en vue d'établir et de maintenir des systèmes alimentaires urbains durables et inclusifs</li> <li>– Appui à l'organisation d'ateliers interurbains et de forums d'échange internationaux sur les marchés publics; renforcement d'un réseau technique d'experts municipaux</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<p>sur les marchés alimentaires urbains; fourniture de directives et organisation de webinaires sur l'environnement lié à la vente au détail des produits alimentaires; développement des capacités, collecte de données et création d'un forum numérique destiné aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises sur les pratiques tenant compte de l'aspect nutritionnel</p>
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des situations d'urgence grâce aux éléments suivants: i) systèmes de suivi, de prévision et d'alerte rapide; ii) préparation; iii) action anticipée; iv) intervention d'urgence et relèvement; v) contribution au maintien de la paix et à la prévention des conflits; vi) protection sociale</li> <li>- Fourniture d'une assistance technique et amélioration de la préparation et de l'intervention dans les situations d'urgence pour atténuer les répercussions des maladies sur les agriculteurs vulnérables et la sécurité alimentaire aux niveaux national et régional</li> <li>- Défense de l'idée que la protection de l'environnement est un préalable fondamental pour garantir le bien-être humain et s'attaquer aux conséquences environnementales des déplacements forcés et des risques connexes dans le cadre du projet visant à rendre l'intervention humanitaire plus respectueuse de l'environnement («Greening the Humanitarian Response in Displacement Settings») en vue de garantir la gestion durable des forêts et la restauration des écosystèmes et ainsi d'améliorer l'accès à l'énergie et la résilience des moyens de subsistance</li> </ul>
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la compréhension des risques multiples et de l'efficacité des mécanismes de gouvernance de ces risques</li> <li>- Aide aux pays pour la mise en œuvre et la transposition à plus grande échelle de bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe et de résilience climatique au niveau des exploitations et des paysages, dans le but d'accroître la production agricole et les revenus des agriculteurs et d'améliorer les ressources naturelles et les services écosystémiques</li> <li>- Adoption de stratégies fondées sur l'agroforesterie pour réduire les risques liés au climat et améliorer l'adaptation au niveau des exploitations et des paysages, notamment grâce à l'initiative «Grazing with Trees», qui associe arbres et pâturages et intègre les pratiques forestières et agricoles pour restaurer les zones arides, stimuler la productivité et accroître la résilience</li> <li>- Renforcement des capacités des fonctionnaires et des parties prenantes par l'intermédiaire des réseaux régionaux de lutte contre les espèces forestières envahissantes en Asie et dans le Pacifique, en Afrique, au Proche-Orient, en Europe et en Asie centrale, qui visent à renforcer la résilience des forêts face aux menaces d'origine naturelle</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion du projet visant à catalyser les investissements et les actions en faveur d’une meilleure résilience du secteur agricole face aux tempêtes de sable et de poussière, qui a pour but de mieux comprendre, sur la base de données factuelles, la dimension transfrontalière de ce problème et ses incidences sur l’agriculture</li> <li>– Prise en compte des technologies relatives aux drones dans la cartographie des risques et les approches écosystémiques et fondées sur la gestion des risques. Par exemple, les pays des Caraïbes ont utilisé ces technologies pour établir différents types de cartographie des risques afin de recenser les sites vulnérables et de fournir une analyse qui servira à orienter les solutions en matière de réduction des risques et d’adaptation fondées sur les écosystèmes.</li> </ul>

#### Domaine prioritaire 4. Revitaliser l’agriculture et la transformation rurale inclusive

35. La transformation des systèmes agroalimentaires afin qu’ils puissent participer aux solutions visant un développement inclusif, résilient et durable pour tous ainsi que lutter contre l’accroissement des inégalités suppose une action immédiate et de grande ampleur dont l’objectif est de gérer les risques et les crises en cascade à tous les niveaux. Dans le cadre de l’aide qu’elle apporte aux membres pour revitaliser l’agriculture et promouvoir une transformation rurale inclusive, la FAO s’attaque aux causes profondes des risques, des facteurs de vulnérabilité et des inégalités, tout en favorisant la paix et la réduction des conflits et risques futurs, sur la base d’évaluations multirisques et d’une analyse contextuelle.

**Tableau 4 – Domaine prioritaire 4. Revitaliser l’agriculture et la transformation rurale inclusive – lien avec le Cadre stratégique de la FAO 2022-2031 et les DPP**

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 1: L’innovation au service d’une production agricole durable	2.4, 9.b, 13.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion des technologies de production verte afin de transformer les systèmes alimentaires ville-région et mise en œuvre de l’initiative Villes vertes</li> </ul>
AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	2.1, 2.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement des capacités nationales en matière de protection sociale tenant compte de la nutrition grâce à un soutien technique et à la promotion des politiques dans le cadre d’une approche multisectorielle</li> <li>– Soutien technique à l’analyse des facteurs sous-jacents de la malnutrition, afin d’améliorer la conception des programmes</li> <li>– Renforcement des capacités des pays à améliorer la nutrition dans les interventions agricoles d’urgence et les actions en faveur de la résilience afin de prévenir la malnutrition aiguë des enfants (pays prioritaires alignés sur le Plan d’action mondial des Nations Unies sur l’émaciation chez les enfants)</li> <li>– Utilisation des feuilles de route relatives aux systèmes agroalimentaires pour améliorer la conception des</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		programmes et les capacités opérationnelles afin de garantir une alimentation saine, l'accent étant placé sur les évaluations visant à atténuer la vulnérabilité et les chocs dans le cadre des investissements, soutenus par la FAO, dans les systèmes agroalimentaires
AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	2.3, 5.4, 5.a, 5.c	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Intégration de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale dans tous les projets visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition au moyen de la transformation rurale en s'attaquant aux déterminants et aux risques systémiques</li> <li>– Promotion de l'autonomisation des femmes en milieu rural et exploitation des éléments factuels sur la corrélation avec l'amélioration de la sécurité alimentaire et des résultats nutritionnels (conformément à l'édition 2024 du rapport sur <i>L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde</i>, à la Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030 et à l'édition 2023 du rapport intitulé <i>La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires</i>)</li> </ul>
AV 2: Transformation rurale inclusive	8.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural</li> <li>– Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028): renforcement continu de son rôle de catalyseur et progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités</li> <li>– Promotion de l'inclusion de la mobilité pastorale transfrontière dans le développement local</li> <li>– Intégration systématique du pastoralisme et des terrains de parcours dans les programmes techniques et stratégiques de la FAO. Promotion de l'autonomisation des éleveuses pastorales</li> <li>– Mise en œuvre de programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale par l'intermédiaire de chaînes de valeur alimentaires durables pour la nutrition dans sept pays et élaboration d'un manuel sur les chaînes de valeur tenant compte de la nutrition</li> <li>– Renforcement des capacités des microentreprises, petites et moyennes entreprises, des gouvernements et des institutions qui les aident en matière de pratiques intégrant l'enjeu nutritionnel dans 15 pays</li> <li>– Développement de programmes d'achats alimentaires publics durables dans les villes de trois pays</li> </ul>
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Soutien aux pays en matière de systèmes de suivi et d'alerte rapide, notamment par l'intermédiaire du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), du Cadre harmonisé (CH), du Groupe de travail sur la sécurité alimentaire et la nutrition et de l'outil d'analyse du suivi des prix des denrées alimentaires (outil FPMA)</li> <li>– Collaboration avec les gouvernements pour renforcer les systèmes de protection sociale afin de fournir une assistance à grande échelle, de protéger la vie et les moyens de subsistance des populations rurales et des petits producteurs</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<p>de denrées alimentaires, d'intégrer la protection sociale dans la gestion nationale des risques de catastrophe et de fournir une assistance préventive permettant de venir en aide aux personnes les plus vulnérables en milieu rural</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à des processus de haut niveau d'élaboration de politiques sur les déplacements forcés et de solutions durables les concernant, tels que le Forum mondial sur les réfugiés et le Programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes, et renforcement des activités programmatiques consacrées au renforcement de la résilience et de l'autonomie des populations déplacées de force, en mettant l'accent sur les solutions durables</li> </ul>
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3. 1.5, 2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de systèmes d'innovation agricole plus intégrés en renforçant les systèmes nationaux de recherche agronomique et de vulgarisation agricole, notamment sur la compréhension des risques multiples, afin d'éclairer la gouvernance dans ce domaine et la mise en œuvre de mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité</li> <li>- Renforcement de la mesure et de l'analyse de la résilience pour formuler des politiques fondées sur des données probantes afin de promouvoir la sécurité alimentaire et d'établir des moyens d'existence résilients. Cela passe par l'élaboration et l'utilisation du modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience (RIMA), qui est en cours de simplification pour une meilleure utilisation au sein de la FAO et chez ses partenaires, ce afin de suivre les progrès accomplis en faveur de la résilience</li> </ul>
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer les changements climatiques et adaptés à leurs effets	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour de la Plateforme mondiale des champs-écoles des producteurs en tant qu'outil permettant d'intensifier l'action pour le climat et la transformation rurale inclusive</li> <li>- Promotion de la mécanisation durable, de l'agriculture numérique et de précision, et de la robotique agricole au bénéfice des agriculteurs possédant une exploitation de petite ou de moyenne taille</li> <li>- Renforcement de la planification de l'adaptation afin d'améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la prise en compte des connaissances traditionnelles et du rôle des femmes et des jeunes, par exemple au moyen du projet «Sécurité alimentaire: une agriculture adaptée» (SAGA)</li> <li>- Fourniture d'un soutien stratégique au Gouvernement de la Somalie aux fins de la formulation et de la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de cadres réglementaires, inclusifs et fondés sur des éléments factuels, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets au bénéfice des secteurs de l'élevage, de l'agriculture et des pêches</li> <li>- Renforcement de la résilience des petits exploitants agricoles face aux sécheresses et aux autres phénomènes climatiques extrêmes dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes grâce à deux propositions du FVC en Bolivie et en Équateur</li> </ul>



Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	12.2, 12.4, 12.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion de l'intégration des emplois verts et de l'emploi des jeunes axée sur les bio-innovations dans les politiques et stratégies nationales relatives à l'agriculture, au changement climatique, à l'environnement, à la gestion des ressources naturelles, au développement rural et à l'emploi en Afrique et dans d'autres régions</li> <li>– Renforcement de la bioéconomie en Amazonie moyennant l'organisation de «Dialogues sur la bioéconomie en Amazonie» centrés sur la transformation rurale inclusive</li> </ul>
AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	2.5, 15.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Publication du <i>Guide pratique à l'appui de la mise en œuvre des 10 éléments de l'agroécologie</i> et organisation, en Afrique, de deux ateliers régionaux visant à en faciliter l'application</li> <li>– Publication de directives, de bonnes pratiques et d'un cadre de suivi au service de la restauration des écosystèmes, sur le site web de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes</li> </ul>

### C. Accélérateurs, thèmes transversaux et partenariats

#### 1) Accélérateurs (technologies, innovation, données et compléments)

36. La technologie et l'innovation sont au cœur du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, car ils intègrent les domaines prioritaires du Programme, les initiatives régionales, les domaines d'activité mis en avant et les cadres de programmation par pays (CPP).

37. Le modèle d'activité évolutif de la FAO en matière d'innovation vise à résoudre les problèmes en exploitant le potentiel des innovations, le but étant d'obtenir des résultats à grande échelle dans les plus brefs délais, tout en prenant en compte les éventuels risques connexes. Le modèle d'innovation mondial de la FAO, qui est évolutif, devrait comprendre des processus sociaux ou autres qui encouragent la création collaborative de solutions en faisant participer un grand nombre d'acteurs d'un bout à l'autre des systèmes agroalimentaires, sans négliger leurs rôles et responsabilités respectifs dans chaque contexte. Le modèle d'innovation mondial éliminera les obstacles et exploitera le potentiel des technologies et des innovations, le but étant d'obtenir des résultats à grande échelle, tout en tenant compte des risques. Ce modèle repose en outre sur des connaissances scientifiques et/ou informelles et suppose des changements progressifs ou des changements radicaux/déstabilisants, ce qui implique par ailleurs des résultats incertains, des compromis et de potentielles synergies.

38. Le modèle d'innovation mondial a été conçu de sorte à pouvoir évoluer à partir d'une architecture d'innovation constituée de trois composantes principales et de services connexes, à savoir une zone d'accélération, des incubateurs et des pôles d'innovation. Pour mettre en œuvre de façon pérenne le modèle d'innovation mondial de la FAO, il faut des partenariats porteurs de transformation et des modes de financement novateurs permettant de tirer parti des compétences techniques, d'accéder à la recherche et aux connaissances, de susciter l'innovation, de renforcer davantage les capacités et d'améliorer la communication, la sensibilisation et l'inclusion afin de produire des effets à grande échelle dans l'optique de la réalisation des ODD. La FAO joue un rôle essentiel dans l'adoption et la généralisation des technologies et des innovations, qui sont des moyens efficaces pour transformer les systèmes agroalimentaires en augmentant la productivité, en gérant de manière durable les ressources naturelles, en réduisant les risques liés aux organismes nuisibles et aux maladies, en améliorant l'efficacité de l'utilisation des intrants et en créant de nouvelles possibilités de création de revenus. À cette fin, on promeut de nouveaux modèles institutionnels, la transformation numérique, les biotechnologies, la prospective, la recherche participative au service du développement, les systèmes

d'innovation agricole, les services de vulgarisation pluralistes, les approches communautaires de l'apprentissage et les partenariats avec le secteur privé, tout en favorisant l'inclusion sociale.

39. La FAO a aidé les membres en réalisant une étude prospective des technologies et des innovations pertinentes. Elle les a analysées, fait émerger et en a accéléré le développement en éliminant ses obstacles, avant de les développer à grande échelle grâce à un réseau de pôles d'innovation. La FAO met l'accent sur les zones d'accélération afin d'appuyer les programmes et les opérations de l'Organisation et de favoriser des résultats plus rapides sur le terrain, ce qui permettra de mieux servir ses membres.

40. Les *Perspectives sur les technologies et l'innovation dans le domaine des systèmes agroalimentaires* permettront de rassembler les informations existantes sur l'état actuel de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), tel qu'il peut être mesuré, sur les changements à venir dans ces domaines et sur leur potentiel de transformation, en vue d'éclairer les dialogues sur les politiques et la prise de décisions fondés sur des éléments factuels. Les *Perspectives* dresseront un panorama prospectif des nouveautés, pré-émergentes et émergentes, des STI dans le secteur des systèmes agroalimentaires; elles anticiperont les voies d'impact que les différentes avancées en cours d'élaboration pourraient suivre et synthétiseront par ailleurs les éléments factuels disponibles sur les effets que ces avancées peuvent occasionner.

41. Dans le cadre de la Plateforme pour l'agriculture tropicale, la FAO favorise les systèmes d'innovation agricole intégrés en renforçant les systèmes nationaux de recherche agronomique et de vulgarisation agricole, les services de vulgarisation et de conseil agricoles et les autres acteurs des systèmes d'innovation agricole aux fins de la cocréation d'innovations destinées à aider les agriculteurs, les forestiers, les propriétaires de bétail et les communautés rurales à relever les défis auxquels ils font face, notamment le changement climatique. Le secrétariat de la Plateforme pour l'agriculture tropicale, qui est hébergé par le Bureau de l'innovation de la FAO, et ses partenaires ont renforcé les systèmes d'innovation agricole dans les pays. On trouvera des informations supplémentaires dans le document COAG/2024/17<sup>39</sup>.

42. La FAO a créé la plateforme de données sur les situations d'urgence (DIEM)<sup>40</sup>, plateforme géospatiale qui intègre des données et des analyses concernant les moyens de subsistance agricoles et la sécurité alimentaire dans les situations de crises, dans l'objectif d'éclairer la prise de décisions sur les actions à mener rapidement pour sauver des vies et des moyens de subsistance en fournissant des données et des informations mises à jour régulièrement<sup>41</sup>.

## 2) Thèmes transversaux

43. **Égalité des genres.** La FAO suit la mise en œuvre des 17 normes minimales en matière d'intégration des questions de genre, telles qu'elles sont définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030. Ces normes visent à créer un cadre institutionnel propice grâce à des mécanismes d'intégration de la dimension du genre, par exemple l'intégration des dimensions relatives à l'égalité femmes-hommes à son cadre de mesure des résultats, la formulation de produits relatifs à l'égalité femmes-hommes au niveau des pays et à d'autres niveaux. En moyenne, environ 22 pour cent des produits planifiés et exécutés en 2022 et 2023 ont contribué aux cibles des ODD qui concernent l'égalité des genres<sup>42</sup>. Par ailleurs, la FAO a lancé en 2023 Gender-Lex, une base de données thématique transversale de FAOLEX, qui offre un accès gratuit aux instruments juridiques et politiques nationaux et internationaux sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, y compris les approches nationales qui tiennent compte de la dimension de genre. FAOLEX est une

<sup>39</sup> COAG/2024/17. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/c71b94a8-ba9b-4011-8596-dfbf126994cb/content>

<sup>40</sup> <https://data-in-emergencies.fao.org>

<sup>41</sup> Le DIEM comprend quatre piliers: Suivi (dans plus de 25 pays en proie à une crise alimentaire); impact (évaluation des conséquences des risques, naturels ou d'origine humaine, de grande ampleur sur les moyens de subsistance agricoles, en associant plusieurs méthodes [télé-détection, évaluation des dommages et des pertes, enquêtes sur le terrain]); risque (en cours d'élaboration) et recherche (en collaboration avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires [IFPRI]). Les résultats de ces quatre volets sont accessibles sur la plateforme, sous la forme de tableaux de bord, de cartes interactives, de StoryMaps, d'ensembles de données et de rapports

<sup>42</sup> Des exigences spécifiques axées sur les questions de genre sont établies dans le cadre du cycle des projets de la FAO: près de 90 pour cent des projets présentés en 2022-2023 étaient articulés autour d'une analyse de la problématique du genre et 87 pour cent des projets ont mis en œuvre des activités axées sur la question de l'égalité femmes-hommes

ressource permettant d'éliminer les obstacles juridiques, de repérer et de relever les défis sociaux, culturels, économiques et administratifs qui freinent l'égalité des genres.

44. Le lancement du rapport phare de la FAO *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*<sup>43</sup>, qui a ouvert la voie à de véritables dialogues et consultations stratégiques, a également permis de mieux prendre en compte les priorités en matière d'égalité de genres à l'ordre du jour de 67 dialogues stratégiques, consultations avec les donateurs et réunions avec des partenaires financiers. On trouvera des informations supplémentaires dans le document COAG/2024/12<sup>44</sup>.

45. **Inclusion.** La planification et la présentation de comptes rendus au sujet de l'inclusion sont assurées par le Système d'appui à la planification et à l'évaluation du programme (PIRES). La communication d'informations s'effectue également dans le cadre des rapports annuels par pays. Un marqueur de la pauvreté, qui sert d'indicateur de l'inclusion, ainsi qu'un outil opérationnel, qui permet de prendre en compte l'inclusion et la réduction de la pauvreté dans les cadres de programmation par pays et dans le cycle de projets de la FAO, ont été mis en place. Un nouveau cadre institutionnel sur l'inclusion a été mis au point afin d'intégrer systématiquement cette dimension, notamment dans les CPP, le cycle de projets de la FAO, les domaines de travail techniques ou thématiques, et les DPP. Des études de cas dans toutes les régions et dans un large éventail de domaines techniques/thématiques devraient être publiées en 2024. Ils mettront en lumière des exemples concrets d'activités en faveur de l'inclusion dans la programmation de la FAO, à des fins d'apprentissage, de reproduction et de transposition à plus grande échelle.

46. **Jeunes.** Plusieurs initiatives existent actuellement et visent à favoriser judicieusement l'intégration des jeunes dans les programmes de travail de la FAO. L'analyse des indicateurs de performance clés de la FAO concernant les jeunes au cours du dernier exercice biennal a mis en exergue une lacune dans le cycle des projets<sup>45</sup>. Par conséquent, des formations sont actuellement dispensées aux bureaux décentralisés pour que l'inclusion des jeunes dans le cycle de projets soit dûment assurée. Enfin, un ensemble d'outils spécifique devrait être publié en 2024. Dans le but d'améliorer les travaux de recherche factuels concernant la situation des jeunes ruraux, un rapport mondial sur les jeunes ruraux dans les systèmes agroalimentaires est actuellement en préparation et devrait être publié à la mi-2025. En collaboration avec les membres du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, la FAO continue de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse 2030, qui comporte trois piliers (la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable), et présente chaque année un rapport sur les indicateurs et les tableaux de bord spécifiques à la jeunesse<sup>46</sup>.

### 3) Partenariats

47. La FAO a progressé dans l'intégration de programmes tenant compte de la nutrition dans ses CPP et dans l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Conjointement avec l'OMS, qui forme avec elle le secrétariat de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), la FAO a continué de plaider pour le maintien de la nutrition parmi les priorités des décideurs aux niveaux national et international. En 2023, l'Organisation a apporté son concours à la mise en œuvre de l'Année internationale du mil et a contribué à la célébration de plusieurs journées internationales, notamment celles consacrées aux espèces négligées ou sous-utilisées, comme la Journée internationale des légumineuses.

48. Au niveau mondial, la FAO a continué de renforcer les partenariats stratégiques au moyen de plateformes et d'initiatives promouvant la coopération internationale, comme: la Décennie pour l'agriculture familiale (2019-2028); la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030); la Décennie d'action des Nations Unies; le réseau One Planet du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec le Programme sur les systèmes alimentaires durables et le Programme pour les achats publics durables; la

<sup>43</sup> FAO. 2024. *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires* ([fao.org/home/fr](https://fao.org/home/fr))

<sup>44</sup> COAG/2024/12. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/87ecd52f-62bd-493a-8347-009008f4acb3/content>

<sup>45</sup> FAO, 2024. The youth barometer: Implementation of the youth target in FAO and globally Biennium 2022–2023. <https://openknowledge.fao.org/items/6c13a858-a4d6-4785-94c5-d24ba287cd5a>. Rome

<sup>46</sup> <https://www.un.org/youthenvoy/fr/jeunesse-lonu/>

Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030); la Décennie internationale d'action sur le thème «L'eau et le développement durable» (2018-2028); la Décennie des langues autochtones (2022-2032); la résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-5) visant à mettre fin à la pollution plastique; l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, et l'initiative Villes vertes et l'Alliance quadripartite sur l'approche «Une seule santé».

49. La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) joue un rôle de catalyseur à l'appui des activités de la FAO au niveau des pays afin d'exploiter les plateformes nationales et les cadres stratégiques<sup>47</sup> et d'aider les gouvernements et les autres acteurs à élaborer et à mettre en œuvre des politiques qui accompagnent la transition vers des secteurs agroalimentaires durables ayant le souci de l'inclusivité au cœur de leurs activités. À ce jour, trois plans d'action régionaux et 16 plans d'action nationaux pour l'agriculture familiale ont été approuvés. De surcroît, 262 politiques, lois et règlements ont été élaborés et approuvés pour soutenir l'agriculture familiale et la transformation vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables. Au total, 77 pays ont favorisé des changements stratégiques depuis le lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, et 40 pays disposent d'un cadre de politiques relatif à cette décennie. Plus de 2 625 acteurs concernés ont participé à des processus de dialogue ou à des plateformes, parmi lesquels on compte 1 853 organisations et fédérations d'agriculteurs familiaux.

#### ***D. Initiatives de la FAO, nouvelles méthodes de travail***

50. **La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation**<sup>48</sup>. Dans son Cadre stratégique 2022-2031, la FAO fait figurer l'innovation et la technologie parmi les quatre accélérateurs qui doivent être appliqués à toutes les interventions menées dans le cadre des programmes. La science et l'innovation, y compris les connaissances autochtones et locales, sous-tendent le grand nombre d'approches et de technologies permettant de relever les défis liés aux systèmes agroalimentaires. Avec sa stratégie en matière de science et d'innovation, la FAO vise à assurer l'orientation, la cohérence et l'alignement des initiatives menées par les membres pour obtenir des résultats au niveau des pays grâce à un meilleur usage de la science et de l'innovation. La Stratégie vise à renforcer le recours à la science et à l'innovation dans les interventions techniques et les orientations normatives de la FAO. Le Plan d'action 2022-2025 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation sert de cadre commun pour l'action de la FAO aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. C'est un document évolutif qui sera actualisé, si nécessaire en fonction des besoins, des possibilités et des défis qui se feront jour.

51. **La Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031**<sup>49</sup>. Le changement climatique est l'une des principales causes de la faim et de la malnutrition dans le monde, car il modifie les conditions qui permettent la production alimentaire, ce qui se répercute sur la sécurité alimentaire et la nutrition, les moyens d'existence et l'économie mondiale. Bien souvent, cela se traduit par une stagnation, voire une régression, dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté, et entrave les efforts déployés pour atteindre les ODD 1, 2 et 10. La Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 a pour objet de renforcer l'aide apportée aux membres en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Elle œuvre ainsi à la mise en place de systèmes agroalimentaires résilients face au climat et produisant peu d'émissions, tout en s'efforçant d'atteindre les ODD.

52. **L'initiative Main dans la main**<sup>50</sup> est une initiative phare de la FAO fondée sur des éléments probants, prise en main par les pays et pilotée par ceux-ci, qui vise à aider les membres à accélérer la transformation de l'agriculture et le développement rural durable. Cette initiative donne la priorité aux pays où les moyens d'action sont les plus limités et où l'aide internationale est la plus restreinte ainsi qu'à ceux qui rencontrent le plus de difficultés pratiques liées, par exemple, à des crises naturelles ou

<sup>47</sup> COAG/2022/11. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/bf67c1e8-09cf-47d9-8a3a-e9dae40a5811/content>

<sup>48</sup> FAO. 2022. Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation. Rome.

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/f586ea9e-3405-44fc-ba1b-1f7b80235508/content>

<sup>49</sup> <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/9ce4ee41-06af-4370-8c3a-2156578399b9/content>

<sup>50</sup> <https://www.fao.org/hand-in-hand/fr>

d'origine humaine, où elle repère les zones qui présentent un bon potentiel agricole mais aussi des niveaux élevés de pauvreté et de faim. Elle comprend une plateforme géospatiale qui met à la disposition de toutes les parties prenantes des données pouvant être partagées, sur les conditions agroécologiques, l'eau, les terres, la santé des sols et les émissions de gaz à effet de serre<sup>51</sup>.

53. **L'initiative sur les villages numériques** est une initiative phare de la FAO visant à transformer 1 000 villages en pôles numériques. L'Organisation a lancé cette initiative en 2021 en Amérique latine dans l'objectif de tirer parti des connexions, des ressources et des solutions numériques, le but étant de promouvoir une transformation rurale, d'augmenter les revenus des ménages et d'améliorer les perspectives professionnelles dans les régions rurales de 14 pays de cette région.

54. La FAO a lancé l'**initiative «Un pays, un produit prioritaire»** pour contribuer à l'existence de chaînes de valeur alimentaires durables concernant les produits agricoles spéciaux, pour relever les défis auxquels sont confrontés les systèmes agroalimentaires, pour accroître l'accès à une alimentation saine, et pour renforcer les moyens de subsistance des agriculteurs et la croissance économique, tout en utilisant le moins possible d'intrants chimiques et de ressources naturelles, en réduisant les pertes et le gaspillage alimentaires ainsi que les effets néfastes sur l'environnement<sup>52</sup>.

### *E. Lacunes et enseignements tirés*

55. Le Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023<sup>53</sup> a recensé les **principaux enseignements tirés** dans les domaines suivants: i) lutte contre le changement climatique et durabilité environnementale; ii) inclusion des femmes, des jeunes et des groupes en situation de marginalisation, de discrimination ou de vulnérabilité; iii) technologies et transformation numérique; iv) soutien stratégique, promotion et planification stratégique; et v) renforcement des capacités et des institutions.

56. La **question du changement climatique et de la durabilité environnementale**, qui exige d'intégrer la résilience face au changement climatique, la gestion durable de l'environnement et la préservation de la biodiversité dans les projets souligne combien il importe que la FAO continue d'accorder la priorité aux interventions mondiales et localisées à l'appui de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, de la protection des ressources naturelles et de la contribution à la sécurité alimentaire à long terme et à un développement agricole et rural durable et résilient face aux aléas climatiques, tout en évaluant et conciliant au mieux les compromis.

57. **Inclusion des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des groupes en situation de marginalisation, de discrimination ou de vulnérabilité.** Veiller au caractère inclusif des interventions de la FAO en répondant aux besoins des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés marginalisées, et en réalisant leur potentiel est indispensable à l'obtention de résultats équitables et durables en matière de développement et à la promotion d'une croissance inclusive dans le contexte de la transformation des systèmes ruraux et agroalimentaires. Les lacunes en matière de données et d'analyses, ainsi que d'autres obstacles, comme les contraintes de ressources, empêchent l'Organisation de cibler ces populations le plus efficacement possible. Elles soulignent la nécessité d'améliorer encore sa capacité à faciliter la mise en évidence des groupes exposés au risque d'être laissés pour compte, notamment dans le cadre des bilans communs de pays des Nations Unies qui sont réalisés conjointement au niveau national au titre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

58. **Technologies et transformation numérique.** La mise à profit des technologies novatrices et des solutions numériques est une stratégie essentielle pour améliorer l'efficacité et l'incidence des projets, la gestion des données et l'accès à l'information, notamment pour la prise de décision, ce qui requiert la poursuite des investissements dans la transformation numérique. L'adoption et l'intégration de technologies et de plateformes numériques, telles que l'enseignement agricole, les systèmes de vulgarisation en ligne et les liens entre les marchés, ont fait leurs preuves. Il est donc opportun, et nécessaire, que la FAO continue de multiplier et de reproduire les expériences concluantes en matière de transformation numérique, notamment par la mise en œuvre de sa stratégie en matière de science et

<sup>51</sup> [www.fao.org/hih-geospatial-platform/fr](http://www.fao.org/hih-geospatial-platform/fr)

<sup>52</sup> <https://www.fao.org/one-country-one-priority-product/fr>

<sup>53</sup> <https://openknowledge.fao.org/items/f168b2b3-f217-4c25-81c8-b17382a86780>

d'innovation, dans le cadre de l'initiative sur les villages numériques et, plus généralement, du DPP sur l'agriculture numérique (AP 5).

59. **Soutien stratégique, promotion et planification stratégique.** Apporter un soutien stratégique rigoureux et fondé sur des éléments factuels et participer à des activités de promotion sont des facteurs cruciaux qui permettent d'influer sur les priorités nationales et internationales, et sur les politiques publiques et les cadres réglementaires qui créent des environnements propices au développement agricole et à la sécurité alimentaire.

60. **Renforcement des capacités et des institutions.** L'importance de l'accélérateur relatif aux compléments, notamment le renforcement des capacités aux niveaux national, institutionnel et communautaire, moyennant un soutien technique ciblé, des formations et le partage de connaissances, a été désigné comme étant un facteur essentiel pour une mise en œuvre et un suivi efficaces des projets, ainsi que pour l'obtention de résultats durables, par exemple le renforcement de la résilience face aux crises.

61. Les **données, les informations et les statistiques** sont intégrées dans les programmes de la FAO, en particulier en vue de rendre les pays mieux à même de formuler des politiques fondées sur des éléments concrets et d'en suivre les effets. Il faut, pour assurer le suivi de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, du changement climatique, de l'agriculture et du développement rural, et pour établir des rapports sur ces thèmes, disposer de données fiables et actualisées qui soient systématiquement ventilées par sexe, par âge et en fonction d'autres variables socioéconomiques clés. La transformation numérique jouera un rôle de plus en plus important dans la réalisation des ODD. En 2024, la FAO a créé le domaine de FAOSTAT<sup>54</sup> consacré à l'alimentation et aux régimes alimentaires afin de rassembler pour la première fois des statistiques sur tous les types de données sur la consommation alimentaire.

### III – Évolutions et faits nouveaux intéressant les secteurs agroalimentaires au niveau mondial

#### A. Scénarios à moyen et long termes pour les systèmes agroalimentaires

62. Afin d'accélérer la réflexion stratégique sur les enjeux et les possibilités qui se font jour au niveau mondial, la FAO a entrepris un exercice de prospective stratégique afin, d'une part, d'être mieux préparée et plus efficace s'agissant d'aider les pays à concrétiser le Programme 2030 et, d'autre part, de partager des connaissances sur les défis, les menaces et les débouchés liés à la transition vers des systèmes agroalimentaires durables. Cet exercice a contribué à orienter le Cadre stratégique 2022-2031<sup>55</sup> de la FAO ainsi que le rapport phare intitulé *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture*. Les facteurs socioéconomiques et environnementaux interdépendants qui influent sur les systèmes alimentaires et agricoles et que l'exercice de prospective stratégique a fait ressortir sont présentés dans le tableau 5.

**Tableau 5: Principaux facteurs ayant une incidence sur les systèmes agroalimentaires**

<b>A. Facteurs systémiques (généraux)</b>
1. La dynamique démographique et l'urbanisation, qui devraient entraîner une hausse et une modification de la demande de denrées alimentaires et influencer sur les marchés du travail et les migrations
2. La croissance économique, la transformation structurelle et les perspectives macroéconomiques, qui ne favorisent pas toujours l'émergence de sociétés inclusives et la création d'emplois bien rémunérés, tant en milieu urbain que rural
3. Les liens d'interdépendance entre les pays, qui unissent les systèmes agroalimentaires à l'échelle mondiale, ce qui présente des avantages et des inconvénients, notamment la forte dépendance de plusieurs pays à l'égard des produits de base pour les exportations et/ou les importations

<sup>54</sup> <https://www.fao.org/faostat/fr/#data>

<sup>55</sup> Voir le Cadre stratégique 2022-2031, paragraphe 8 du résumé et section B (<https://www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf>)

4. La production de mégadonnées, le contrôle et l'utilisation de celles-ci, ainsi que les droits de propriété y afférents, qui permettent d'utiliser des technologies novatrices et de prendre des décisions en temps réel, y compris dans le domaine de l'agriculture, mais qui suscitent également des inquiétudes en matière de gouvernance en raison de la concentration de volumes de données extraordinaires sur un petit nombre de plateformes dirigées par une poignée d'acteurs<sup>56</sup>

5. L'instabilité géopolitique et l'augmentation du nombre de conflits, qui acquièrent progressivement une importance géostratégique mondiale et sont associés aux ressources ou à l'énergie, mettant en péril la sécurité alimentaire actuelle et future

6. Les risques et les incertitudes, qui touchent tous les facteurs des systèmes agroalimentaires et prennent la forme d'événements soudains, souvent impossibles à prévoir, mais qui nécessitent de renforcer la résilience à long terme des systèmes agroalimentaires et des sociétés

### ***B. Facteurs ayant un effet direct sur l'accès à la nourriture et les moyens d'existence***

7. La pauvreté en milieu rural et urbain, sachant qu'un pourcentage élevé de la population rurale vit dans la pauvreté, voire l'extrême pauvreté, l'augmentation du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire et les plus de 3 milliards de personnes qui n'ont pas les moyens de s'alimenter sainement

8. Les inégalités, caractérisées par une répartition très inégale des revenus à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre, ainsi que par les disparités s'agissant de l'emploi, de l'accès aux biens et aux services de base, et de la charge fiscale, et les inégalités entre femmes et hommes

9. Les prix des denrées alimentaires, qui sont inférieurs, en valeur réelle, à ceux enregistrés dans les années 1970 mais supérieurs à ceux constatés dans les années 1980 et 1990, bien qu'ils ne représentent pas, en général, la totalité des coûts sociaux et environnementaux de ces produits (le «coût véritable» des aliments)<sup>57</sup>

### ***C. Facteurs ayant une incidence directe sur les processus de production et de distribution des produits alimentaires et agricoles***

10. L'innovation et les sciences, y compris des technologies novatrices, comme les biotechnologies, le développement du numérique et les approches systémiques (l'agroécologie, l'agriculture de conservation, et l'agriculture biologique, entre autres)

11. Les investissements publics dans les systèmes agroalimentaires, souvent insuffisants et en recul depuis plusieurs décennies<sup>58</sup>

12. L'intensité capitalistique et informationnelle des processus de production, qui augmente en raison de la mécanisation et de la transformation numérique de la production dans toutes les économies, y compris dans les systèmes agroalimentaires

13. La concentration des marchés des intrants et des extrants agroalimentaires, qui représente un défi sur les plans de la résilience et de l'équité des systèmes agroalimentaires

14. Les modes de consommation et de nutrition, façonnés par les comportements des consommateurs, lesquels doivent faire des choix toujours plus complexes et dont il faut, pour mener à bien la transformation des systèmes agroalimentaires, que les préférences évoluent vers des aliments plus nutritifs, plus sains et produits de manière plus durable

<sup>56</sup> Organisation des Nations Unies. 2019. Résumé des délibérations. Additif. Stratégie du système des Nations Unies sur l'avenir du travail. Première session ordinaire de 2019, Genève, 9-10 mai 2019. CEB/2019/1/Add.2. New York, États-Unis, Nations Unies – Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

<sup>57</sup> FAO, 2023. *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture – Pour une transformation des systèmes agroalimentaires: connaître le coût véritable des aliments*. Rome

<sup>58</sup> Tels qu'ils sont calculés par l'indice d'orientation agricole des dépenses publiques, à l'adresse suivante:

<https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

#### D. Facteurs relatifs aux systèmes environnementaux

15. La pénurie et la dégradation des ressources naturelles, y compris les terres, l'eau, la biodiversité et les sols, qui vont souvent de pair avec des pratiques agricoles non durables

16. Les épidémies et la dégradation des écosystèmes, susceptibles de connaître une progression à l'avenir en raison du nombre croissant d'organismes nuisibles et de maladies transfrontières touchant les végétaux, de la pénétration de l'agriculture dans des zones sauvages et des forêts, de la résistance aux antimicrobiens, et de la hausse de la production et de la consommation de produits d'origine animale

17. Le changement climatique, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes et la variabilité des températures et du régime des précipitations, dont les effets se font déjà sentir sur les systèmes agroalimentaires et les ressources naturelles et devraient aggraver la faim et la pauvreté

18. L'«économie océanique durable», dans le cadre de laquelle les activités économiques liées au secteur des pêches et de l'aquaculture sont en plein essor à l'échelle mondiale. Cette approche et les arbitrages qu'elle impose nécessitent de prendre des décisions rationnelles intégrant des solutions techniques, sociales et économiques, des principes de restauration des écosystèmes appliqués aux systèmes de production et la participation des parties prenantes de tous les secteurs dans le contexte de la transformation des systèmes agroalimentaires

63. Les principales conclusions du rapport de la FAO intitulé *The future of food and agriculture – Drivers and triggers for transformation* (L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture: Moteurs et déclencheurs de transformation), qui reprennent les résultats de l'exercice de prospective stratégique 2020-2021, ont été présentés au Comité de l'agriculture à sa 28<sup>e</sup> session pour orientation<sup>59</sup>, après quoi le rapport phare a été publié<sup>60</sup>.

64. Dans le cadre conceptuel et méthodologique établi par le rapport intitulé *The future of food and agriculture – Drivers and triggers for transformation*, des experts régionaux mettent actuellement en œuvre dans toutes les régions de la FAO des exercices de prospective régionale. Ils analysent certains moteurs prioritaires des systèmes agroalimentaires afin de déceler des signes suggérant les évolutions régionales possibles, de déterminer différents scénarios envisageables et de définir des domaines prioritaires mondiaux, ou «déclencheurs de transformation», et des solutions stratégiques pour activer ces derniers, qui seront présentés dans les rapports de prospective régionale.

65. Les faits nouveaux et les évolutions qui ont été observés, sous l'angle des *quatre améliorations*, et qui influenceront les activités de la FAO dans les secteurs agroalimentaires, figurent dans les notes d'information présentées aux conférences régionales de 2024 pour l'Asie et le Pacifique<sup>61</sup>, pour le Proche-Orient<sup>62</sup>, pour l'Amérique latine et les Caraïbes<sup>63</sup>, pour l'Afrique<sup>64</sup>, et pour l'Europe<sup>65</sup>.

66. Il ressort de l'ensemble des exercices de prospective régionale que la crise financière ayant débuté en 2008, la pandémie de covid-19, la guerre en Ukraine et les hostilités au Proche-Orient témoignent avec force des nombreux défis auxquels se heurtent les pays du monde entier: tensions géopolitiques et géoéconomiques, inégalités croissantes, dégradation des écosystèmes et changement climatique. Ces phénomènes pourraient obliger les pays à chercher un compromis entre efficacité à court terme et résilience à long terme, ce qui souligne pour eux la nécessité de repenser leurs propres processus de production agroalimentaire afin d'accroître leur résilience. De telles évolutions pourraient avoir des répercussions sur les échanges commerciaux et sur les flux d'investissement.

<sup>59</sup> COAG/2022/9 Rev.1. [www.fao.org/3/nj008fr/nj008fr.pdf](http://www.fao.org/3/nj008fr/nj008fr.pdf)

<sup>60</sup> FAO. 2022. *The future of food and agriculture – Drivers and triggers for transformation*. The Future of Food and Agriculture, n° 3. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0959en>

<sup>61</sup> APRC/24/INF/17. [Prospective stratégique pour la région Asie et Pacifique](#)

<sup>62</sup> NERC/24/INF/29. [Prospective: moteurs et déclencheurs intéressant la région Proche-Orient et Afrique du Nord](#)

<sup>63</sup> LARC/24/INF/15. [Déterminants et facteurs déclenchant en jeu en Amérique latine et dans les Caraïbes](#)

<sup>64</sup> ARC/24/INF/14. [Analyse prospective: facteurs et déclencheurs de la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique](#)

<sup>65</sup> ERC/24/INF/12. [Prospective stratégique régionale pour la région Europe et Asie centrale](#)



67. La réévaluation des systèmes agroalimentaires nationaux visant à en réduire la dépendance vis-à-vis du contexte extérieur, qui découle également des perturbations récurrentes des canaux d'approvisionnement, peut se répercuter sur les prix relatifs des biens au niveau national, y compris des aliments et des facteurs de production. Dans le même temps, les conflits géopolitiques peuvent accroître le coût du service de la dette extérieure et de l'importation de denrées alimentaires et d'intrants agricoles.

68. La détérioration des taux de change a eu des retombées sur les prix alimentaires, en particulier dans les pays importateurs. Un endettement persistant pourrait creuser davantage les écarts entre les pays à revenu faible ou intermédiaire et les pays à revenu élevé. Les économies fragiles sont particulièrement exposées au surendettement et subissent les effets des changements de la politique monétaire mondiale et de l'évolution des taux d'intérêt<sup>66</sup>. Il est nécessaire de s'appuyer sur des processus d'épargne et d'investissement endogènes pour compléter ou équilibrer les investissements étrangers, mais cette situation reste problématique dans les contextes d'extrême pauvreté. Malgré les progrès considérables réalisés au niveau mondial sur la voie de l'éradication de l'extrême pauvreté, il subsiste d'innombrables îlots d'extrême pauvreté. Les revenus moyens sont généralement plus faibles dans les zones rurales, et la pauvreté est fortement corrélée au genre.

69. Dans l'optique de la durabilité, des investissements substantiels peuvent être nécessaires à l'appui de la décarbonation des économies, ainsi que des mesures stratégiques, notamment la conception et la création d'un socle institutionnel permettant de mettre en œuvre des politiques relatives au climat. Dans le même temps, pour remédier aux inégalités, il faut créer des emplois correctement rémunérés, en particulier dans les régions où la population continue d'augmenter fortement. Parallèlement, dans d'autres parties du globe, le vieillissement de la population pourrait réduire la main-d'œuvre disponible. Il se peut que ces évolutions accélèrent la robotisation et l'automatisation, d'une part, et les migrations internationales, d'autre part, ce qui aurait des répercussions importantes sur la structure des systèmes agroalimentaires, socioéconomiques et environnementaux.

70. Il est possible qu'il faille mettre en place une gouvernance collaborative et réorienter les investissements publics dans la recherche-développement, afin de rendre les sciences, les technologies et l'innovation agroalimentaires plus efficaces, plus durables et plus démocratiques, tout en prenant en compte les préférences des consommateurs en matière de produits et de modes de production, ce qui reviendrait à se détourner des approches privilégiant les technologies imposées d'en haut.

71. Le rapport intitulé *The future of food and agriculture – Drivers and triggers for transformation* et les exercices de prospective régionale fournissent des analyses plus poussées des «déclencheurs prioritaires», soit des domaines de développement ayant un potentiel de transformation et susceptibles d'influencer tous les facteurs et les voies qui lient les différents éléments des systèmes agroalimentaires à d'autres systèmes. Ces déclencheurs, proposés en vue de hiérarchiser les mesures, sont les suivants: i) institutions et gouvernance; ii) sensibilisation des consommateurs et approches comportementales; iii) répartition des revenus et des richesses; et iv) technologies novatrices. On peut s'attendre à ce que ces éléments déclencheurs interagissent et aient des incidences systémiques sur les systèmes agroalimentaires. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO définit certains de ces éléments comme des «accélérateurs» (l'innovation et les technologies, par exemple) ou comme des compléments (la gouvernance et les institutions, par exemple). Le document COAG/2024/INF/6 contient des informations sur la méthode suivie pour les exercices de prospective régionale et sur les fruits qu'ils ont portés<sup>67</sup>.

## ***B. Évolutions et faits nouveaux***

### **1) Amélioration en matière de production: évolutions et faits nouveaux**

72. Dans un contexte marqué par d'immenses défis mondiaux, la FAO, en collaboration avec des partenaires mondiaux et locaux, a accompli des progrès notables en vue d'aider les pays à produire davantage avec moins de ressources afin d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'aliments

<sup>66</sup> Fonds monétaire international, 2023. *Ibid*

<sup>67</sup> COAG/2024/INF/6. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/13119e1c-18a7-425d-85c4-d3b9692b671a/content>

diversifiés, sains et nutritifs pour tous les besoins. La FAO a facilité l'usage de technologies novatrices, de pratiques de gestion fondées sur des données scientifiques et de politiques empiriques qui ont amélioré l'efficacité, la durabilité et la résilience des systèmes agroalimentaires et de leurs chaînes de valeur. La FAO a aidé 109 pays à encourager l'innovation et la durabilité de la production agricole, notamment pour la production agricole, animale et forestière. Elle a aussi aidé 55 pays à appliquer des mesures cruciales de prévention des organismes nuisibles et des maladies, ainsi qu'à mettre en place des systèmes d'alerte rapide pour gérer les risques sanitaires, moyennant des systèmes intégrés suivant l'approche «Une seule santé» et couvrant les secteurs des cultures, de l'élevage et de l'aquaculture. Ces systèmes sont essentiels si l'on veut s'assurer que les menaces biologiques, en constante augmentation, y compris les infections zoonotiques susceptibles de déclencher des pandémies, la résistance aux antimicrobiens et les espèces exotiques envahissantes, ne viennent pas contrecarrer les efforts d'innovation et les gains de productivité obtenus grâce à l'amélioration des technologies, des pratiques et de l'environnement politique.

73. Actuellement, les systèmes de production, qui pèchent encore par leur manque d'intégration, d'optimisation, de diversification et d'innovation, continuent de s'appuyer sur l'utilisation intensive de produits chimiques et d'autres intrants externes, ainsi que des ressources naturelles. Le fait que l'alimentation de 75 pour cent de la population mondiale repose sur seulement 12 espèces végétales et cinq espèces animales souligne qu'il est essentiel de cerner et d'exploiter le potentiel des cultures et des races négligées ou sous-utilisées pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que les moyens de subsistance à grande échelle. La FAO continue de faciliter la mise en place de chaînes de valeur durables et inclusives pour les petits producteurs et les exploitations familiales au moyen d'initiatives mondiales qui offrent des possibilités nouvelles à tous les membres en ce qui concerne des produits agricoles spéciaux. Ces initiatives, notamment «Un pays, un produit prioritaire», contribuent, en particulier, à la concrétisation des cibles 2.3, 2.4 et 10.1 des ODD.

74. La FAO agit pour le développement et la généralisation de systèmes de production intégrés adaptés aux conditions locales, y compris l'agroforesterie. Les systèmes intégrés tirent profit des interactions productives entre différents composants, en capitalisant sur les avantages des interactions entre les espèces, tout en limitant autant que possible les externalités négatives. La production intégrée englobe un large éventail d'approches, parmi lesquelles on trouve les systèmes de cultures multiples, tels que l'agroforesterie (associant cultures et arbres), le sylvopastoralisme (associant arbres et pâturages), l'agrosylvopastoralisme (associant cultures, arbres et pâturages), ainsi que l'association de la production végétale et de l'aquaculture.

75. La FAO tient également à assurer la disponibilité et l'accessibilité de la mécanisation agricole durable et à diminuer la pénibilité de la production agricole, en particulier dans les pays en développement, tout en améliorant l'efficacité de la production. Dans l'optique de développer la mécanisation agricole durable, on encourage l'élaboration de modèles d'activités et de prestation de services pertinents, adaptés aux conditions et aux besoins locaux. La FAO prête main forte aux projets de mécanisation agricole durable, notamment en Afrique subsaharienne, afin d'exploiter tout le potentiel agricole de ce continent, de créer des emplois non agricoles pour les jeunes dans les chaînes de valeur des services et de la mécanisation, et d'améliorer les résultats environnementaux par l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la gestion des sols, en limitant autant que possible le travail du sol, le cas échéant.

76. Des innovations techniques et organisationnelles dans l'élevage du bétail, par exemple les progrès accomplis dans l'alimentation, la génétique, et la santé animales, ainsi que dans les pratiques d'élevage et les technologies de l'information, permettent d'accroître la productivité du bétail, des cultures fourragères et des pâturages. L'intensification durable des systèmes d'élevage permet à ceux-ci d'être mieux intégrés aux autres secteurs agricoles, dans le cadre de la bioéconomie, tout en favorisant le renforcement des synergies et la gestion des arbitrages éventuels entre les différentes dimensions de la durabilité. Les évaluations des systèmes d'élevage révèlent de grandes variations en matière de productivité et une marge de manœuvre considérable pour améliorer l'efficacité en favorisant une adoption plus large des bonnes pratiques dans différents contextes<sup>68</sup>.

---

<sup>68</sup> COAG/2024/INF/7. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/4b54e3a4-6924-49b4-a750-00e2e604ebbf/content>

77. La santé et le bien-être des animaux méritent une attention particulière, car ils sont corrélés à l'amélioration de la productivité, de la santé humaine et de la santé de l'environnement. Ces liens sous-tendent l'approche «Une seule santé», en vertu de laquelle les systèmes d'élevage sont au cœur de la santé humaine, animale et environnementale. Améliorer la santé et le bien-être des animaux peut permettre d'accroître la productivité et de renforcer la contribution de l'élevage à l'amélioration de la nutrition, des moyens de subsistance et de l'environnement. Les effets dévastateurs des maladies et la charge mondiale des maladies d'origine alimentaire peuvent être atténués, voire évités. Il est primordial de s'attaquer à la source aux zoonoses susceptibles de déclencher des pandémies.

78. La croissance de la production animale mondiale est allée de pair avec une hausse du recours aux antimicrobiens, dans le but non seulement de traiter les infections, mais aussi de prévenir les maladies et de favoriser la croissance. Il est urgent de maîtriser cette pratique si l'on veut réduire la résistance aux antimicrobiens<sup>69</sup>.

79. Les organismes transfrontaliers qui nuisent aux végétaux constituent une menace sérieuse pour la production alimentaire, car ils portent atteinte à la sécurité alimentaire, à l'intégrité environnementale et aux moyens de subsistance des populations rurales. Leurs répercussions sont amplifiées par les échanges commerciaux entre les pays, la mondialisation, l'appauvrissement de la biodiversité et le changement climatique. La FAO s'efforce d'améliorer la surveillance des organismes nuisibles et des maladies transfrontières touchant les végétaux et l'alerte rapide dans ce domaine aux fins d'une réaction précoce, d'une stratégie de lutte préventive et, au bout du compte, d'une amélioration de la production. Il s'agit notamment de favoriser l'adoption et l'utilisation concrète des biopesticides pour lutter contre ces organismes nuisibles et ces maladies dans les pays concernés. La FAO assiste les membres dans la gestion durable des organismes nuisibles transfrontaliers qui touchent les végétaux; pour cela, elle utilise une approche holistique de la lutte intégrée contre les ravageurs, axée sur la surveillance et l'alerte précoce, les principes écologiques, la promotion de la lutte biologique, la participation des parties prenantes concernées et le renforcement de la coopération Sud-Sud.

80. Il est prévu d'intégrer les enseignements tirés de la mise en œuvre réussie de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne, ainsi que les enjeux phytosanitaires, à l'approche «Une seule santé», et de mettre en place des réseaux avec d'autres programmes mondiaux consacrés à la santé des plantes.

## **2) Amélioration en matière de nutrition: évolutions et faits nouveaux**

81. La FAO s'est associée aux organismes ayant leur siège à Rome et à d'autres partenaires mondiaux et locaux afin d'aider les pays à établir le droit à une alimentation sûre et adaptée, à lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, à instaurer une alimentation saine et à contribuer à la réduction de l'incidence des maladies non transmissibles causées par des habitudes alimentaires mauvaises pour la santé. La FAO a aidé les pays à améliorer les disponibilités alimentaires par la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, à assurer l'ouverture et la transparence des marchés et à éviter autant que possible de fausser les échanges commerciaux. L'Organisation a mis à profit son expertise et sa base de données factuelles, y compris les données en temps réel sur les marchés, pour éclairer les politiques et la gouvernance mondiales et nationales. L'objectif est de contribuer à la pérennité de l'accès, de la disponibilité et de l'accessibilité financière des aliments, de produire plus avec moins de ressources en utilisant des approches innovantes et scientifiques, par exemple la numérisation, ce tout en préservant l'environnement naturel et en renforçant la résilience des acteurs qui tirent tout ou partie de leurs moyens de subsistance des systèmes agroalimentaires et des chaînes de valeur connexes.

82. Les données relatives aux cibles 2.1 et 2.2 des ODD sur l'incidence de la faim et de la malnutrition ont mis en évidence la nécessité pour les gouvernements et la communauté internationale, y compris les organismes de coopération pour le développement, les institutions financières internationales et le secteur privé, d'intensifier et de poursuivre leurs efforts visant à donner la priorité au financement et aux investissements afin d'éradiquer la faim et la malnutrition et de promouvoir des aliments sans danger et une alimentation saine.

83. S'agissant des pertes et du gaspillage alimentaires, l'indice des pertes alimentaires fait apparaître une stagnation des progrès, ce qui exige d'accorder une attention beaucoup plus grande à la

---

<sup>69</sup> *Ibid*

réduction de ce phénomène. La FAO aide les membres aux niveaux national et régional à élaborer le Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires et les documents d'orientation connexes.

### 3) *Amélioration en matière d'environnement: évolutions et faits nouveaux*

84. Les activités de la FAO visant l'*amélioration de l'environnement* contribuent à la réalisation des ODD pertinents en assurant la gestion durable des ressources naturelles et la conservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes productifs. Il existe quatre domaines qui s'articulent autour des DPP: changement climatique, biodiversité, bioéconomie durable et systèmes alimentaires urbains. Ces domaines cherchent de plus en plus à établir des liens, des synergies et des complémentarités avec d'autres, et une forte dynamique s'est créée autour des thèmes de l'alimentation et de l'agriculture dans les espaces de dialogue internationaux. Il s'agit en particulier des trois conventions de Rio, notamment de la CCNUCC, et de la plupart des cibles du Plan pour la biodiversité, en particulier la cible 10, qui engage les pays à assurer une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières, en particulier grâce à l'utilisation durable de la biodiversité, notamment en augmentant significativement le recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité.

85. La FAO a accru son implication sur la scène mondiale, notamment dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et des conférences des parties à la CCNUCC. Elle emploie une communication stratégique sur la nécessité d'adopter une approche intégrée et globale pour atteindre de multiples objectifs environnementaux. La FAO a encouragé les parties prenantes à mieux prendre en compte les secteurs agroalimentaires dans les engagements pris par les pays, en particulier dans les contributions déterminées au niveau national (CDN), les plans nationaux d'adaptation (PNA), les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et les cibles relatives à la neutralité en matière de dégradation des terres. L'Organisation a aussi encouragé l'harmonisation au niveau national entre ces documents de politique et de planification.

86. Le Cadre de gestion environnementale et sociale de la FAO est un moyen très efficace d'intégrer la durabilité environnementale et sociale dans l'ensemble de la programmation de la FAO, car il veille à ce que les projets contribuent formellement à la réalisation des ODD. Ce cadre est en constante évolution; il intègre des aspects essentiels d'une approche fondée sur les droits fondamentaux, et veille à ce que toutes les parties prenantes, y compris les populations locales et autochtones, aient la possibilité de participer aux activités du projet et de faire entendre leurs préoccupations.

87. La FAO promeut une bioéconomie durable qui associe les avantages économiques et sociaux et la durabilité sur le plan écologique, dans le cadre de la production, de l'utilisation, de la conservation et de la régénération des ressources biologiques. Elle se concentre sur les innovations biologiques, les biosciences et les biotechnologies pour fournir des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits ligneux et du mobilier, du papier, des textiles biologiques, des produits biochimiques, des bioplastiques, des produits biopharmaceutiques et de la bioénergie à une population croissante, tout en protégeant les moyens de subsistance.

88. L'intégration de la résilience face aux changements climatiques, de la biodiversité, de la cohésion sociale et de la prospérité économique est au cœur des activités menées dans le cadre de l'initiative Villes vertes et du DPP relatif aux systèmes alimentaires urbains (AE 4). La FAO continuera à promouvoir la visibilité et la couverture géographique de son programme sur les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), tout en renforçant ses activités techniques.

89. Pour obtenir des *améliorations en matière d'environnement* et améliorer la santé, la gestion durable des pesticides est indispensable à la réduction des risques pour la santé humaine et l'environnement. La FAO apporte une réponse aux principaux défis observés dans la gestion des pesticides au niveau mondial, à savoir: les capacités limitées de gestion raisonnée du cycle de vie des pesticides, l'atténuation des préjudices causés par les pesticides très dangereux et l'absence de politiques, d'instruments, de bonnes pratiques et de mesures d'incitations suffisants pour promouvoir des produits de substitution aux pesticides toxiques et prendre en compte systématiquement la question de la biodiversité. Pour ce faire, l'Organisation met à profit ses travaux normatifs et ses activités de terrain et promeut une approche intégrée de la gestion du cycle de vie des pesticides au moyen d'une collaboration et d'une participation multisectorielles de toutes les parties concernées.

#### 4) *Amélioration en matière de conditions de vie: évolutions et faits nouveaux*

90. Pendant la période 2022-2023, la FAO a misé sur le volet *amélioration en matière de conditions de vie* et sa synergie avec les autres *améliorations* pour atteindre les ODD 1 (Élimination de la pauvreté), 2 (Élimination de la faim), 5 (Égalité des genres), 8 (Travail décent et croissance économique) et 10 (Réduction des inégalités), et cela malgré les difficultés soulevées par les grandes tendances macroéconomiques, notamment le contexte de post-pandémie, la multiplication des crises et des tensions liées aux conditions climatiques, et la volatilité et les perturbations des systèmes agroalimentaires dues aux conflits, qui restent le premier facteur de la faim. Les domaines de travail prioritaires au titre de l'*amélioration des conditions de vie* consistent à déterminer quelles sont les personnes plus à risque et à prendre des mesures pour développer leur résilience en comprenant les facteurs des vulnérabilités et des risques auxquels elles sont exposées, en renforçant leurs capacités à gérer les risques et à atténuer les crises, en faisant face aux situations d'urgence dans les systèmes agroalimentaires et en réduisant les inégalités. Plusieurs manifestations de haut niveau ont mis en évidence le rôle moteur de la FAO à l'échelle mondiale, face à la crise alimentaire, dans le but de promouvoir la sécurité alimentaire et l'*amélioration des conditions de vie*. Il s'agissait notamment des échanges tenus au Conseil de sécurité des Nations Unies, des réunions ministérielles du G7, de la réunion conjointe des ministres des finances et de l'agriculture du G20 et de la participation de la FAO à une séance coorganisée par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et la présidence du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur la coordination de l'action stratégique. En outre, la FAO a uni ses forces à celles de la direction de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du Programme alimentaire mondial (PAM) pour insister, entre autres choses, sur l'importance des investissements dans la transformation des systèmes agroalimentaires.

91. À l'échelle nationale, la FAO a aidé les pays à accélérer la transformation inclusive et la revitalisation des zones rurales, veillant à ce que les pauvres, les jeunes et les autres groupes marginalisés y participent sur un pied d'égalité et assurant à ces derniers la part d'avantages qui leur revient. Ces efforts ont mis un accent particulier sur la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes rurales, qui passe notamment par l'accès des femmes aux ressources, aux services, aux technologies, aux institutions, aux débouchés économiques et à la prise de décisions, et à leur pouvoir dans ces domaines. La FAO a travaillé de concert avec le PAM et d'autres partenaires pour fournir une aide d'urgence à l'appui des moyens d'existence, aider les pays dans leurs interventions face aux perturbations et aux facteurs de stress socioéconomiques et environnementaux, et améliorer la résilience de leurs systèmes agroalimentaires afin qu'ils puissent mieux résister et gérer les perturbations et les facteurs de stress à l'avenir. De même, la FAO a aidé les pays à se rapprocher plus vite de l'objectif d'éradiquer la pauvreté et la faim et de réduire les inégalités en contribuant à l'accroissement des investissements dans les systèmes agroalimentaires, dans le cadre, notamment, de son initiative phare, l'initiative Main dans la main. Étant donné le déficit de financement à combler pour atteindre les ODD, estimé à 4 000 milliards d'USD par an, le rôle de la FAO consistant à fédérer des coalitions de partenaires des secteurs public et privé en vue de réaliser des investissements massifs, responsables et durables dans les systèmes agroalimentaires, est de la plus haute importance.

92. La FAO a aidé les pays à instaurer des politiques, des stratégies, des programmes et des cadres juridiques qui tiennent compte de la dimension du genre: l'objectif est de donner un coup d'accélérateur à leurs efforts de transformation rurale par la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes qui veillent à cibler les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les pauvres et d'autres groupes susceptibles d'être laissés pour compte.

93. Soucieuse d'atténuer les situations critiques d'insécurité alimentaire aiguë et de tensions sur les moyens d'existence, la FAO a prêté assistance à 60 pays pour leurs ripostes aux situations d'urgence et aux crises. Au total, 55 millions de personnes ont bénéficié d'une aide en 2023, contre 30 millions en 2022. De surcroît, la FAO a aidé 91 pays à améliorer leurs mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité.

## **IV – Domaines de travail prioritaires dans les secteurs agroalimentaires pour 2024-2025 et au-delà**

94. Les domaines de travail prioritaires de la FAO dans les secteurs agroalimentaires découlent de l'analyse des évolutions et des faits nouveaux décrits à la section III et contribuent à la mise en œuvre du Cadre stratégique de l'Organisation pour 2022-2031. Pour s'atteler à ces priorités, la FAO s'appuie sur ses fonctions essentielles – établissement de normes, données et informations, dialogue en matière de politiques, renforcement des capacités, connaissances et technologies, partenariats, et promotion et communication.

95. Le caractère transformateur du Programme 2030, sa complexité et la nécessité d'adopter des approches globales, intersectorielles et systémiques plus intégrées imposent d'utiliser de nouveaux outils et de nouveaux mécanismes de gouvernance permettant d'aider les pays dans leur façon de planifier, de mettre en œuvre et de suivre leurs programmes en matière d'alimentation et d'agriculture et en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et de faire mieux connaître le rôle clé que la transformation des systèmes agroalimentaires peut jouer en tant que point d'entrée pour accélérer la réalisation des ODD.

96. Les thèmes transversaux présentés dans le Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2024-2025, notamment l'égalité des genres, les jeunes et l'inclusion, sont bien pris en compte dans l'ensemble des activités de l'Organisation, laquelle continue de renforcer l'intégration systématique de ces domaines dans ses programmes, en particulier grâce à la création du Bureau des jeunes et des femmes.

97. Comme indiqué à la section II, les données, les informations et les statistiques sont intégrées dans les programmes de la FAO, en particulier en vue de rendre les pays mieux à même de formuler des politiques fondées sur des données concrètes et d'en surveiller les effets. La transformation numérique jouera un rôle de plus en plus important dans la réalisation des ODD.

98. Les domaines de travail prioritaires de la FAO dans les secteurs agroalimentaires peuvent être résumés en quatre grands thèmes étroitement interdépendants et le Comité de l'agriculture examinera plusieurs d'entre eux à sa 29<sup>e</sup> session. Les quatre domaines, qui sont énumérés ci-dessous, se fondent sur les principaux domaines thématiques que le Comité de l'agriculture a abordés à ses précédentes sessions et sur les priorités du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO. Les principaux domaines de travail prioritaires du prochain exercice biennal sont présentés de manière succincte dans les tableaux ci-dessous. Pour tenir compte des priorités les plus importantes de la période 2023-2024, les principales priorités recensées dans le document COAG/2022/2<sup>70</sup> ont été actualisées, ce qui s'est notamment traduit par l'ajout de DPP.

### **Domaine prioritaire 1. Rendre les systèmes agroalimentaires résilients et durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition de tous**

99. En ce qui concerne les systèmes de production agricoles, on continuera de favoriser l'innovation en matière de production et de protection durables des végétaux par le recours à des intrants, des pratiques, des technologies et des services à l'appui de systèmes intégrés qui optimisent la production, la conservation des ressources génétiques et de la biodiversité, la fertilité des sols, la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, l'augmentation des bénéfices, l'emploi décent, l'équité sociale et l'équité de genre, une application d'engrais et de pesticides chimiques aussi limitée que possible, ainsi que la réduction des pertes et du gaspillage, en ciblant des technologies spécifiques à chaque région pour les petites exploitations et les fermes familiales des zones rurales, périurbaines et urbaines. Ces domaines d'action, ainsi que d'autres principaux domaines techniques mis en avant, tels que la promotion d'une production animale durable, de l'approche «Une seule santé», de la gestion durable des terres et des eaux, de la nutrition et de la sécurité sanitaire des aliments, sont présentés dans le tableau 6.

<sup>70</sup> <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/e6bec66d-a42e-4441-917b-d7133f10c41c/content>

**Tableau 6 – Domaine prioritaire 1: Rendre les systèmes agroalimentaires résilients et durables – liens avec le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et les DPP**

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
<p>AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable</p>	<p>2.3, 2.4, 6.4, 9.5, 15.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Poursuite de l'action visant à faciliter un dialogue multipartite afin de favoriser une transformation durable du secteur de l'élevage (par l'intermédiaire du Programme mondial pour un élevage durable, par exemple) et de celle visant à établir le Laboratoire sur les politiques en matière d'élevage</li> <li>– Aide aux membres pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, grâce à la fourniture d'un appui technique et stratégique, et surveillance de la situation des ressources zoogénétiques, notamment par l'intermédiaire du DAD-IS, qui comprend des données pour le calcul des indicateurs 2.5.1 et 2.5.2 des ODD</li> <li>– Accélération de la transformation des systèmes agroalimentaires grâce à l'agroécologie, conformément aux orientations des 10 éléments de l'agroécologie de la FAO, et poursuite de l'élaboration et de l'application, au niveau des pays, de l'Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE) afin d'estimer l'état d'avancement de la transition des systèmes agroalimentaires et les résultats de ceux-ci au regard des dimensions de la durabilité</li> <li>– Communication d'informations sur l'efficacité d'utilisation de l'eau dans le secteur de l'élevage</li> <li>– Renforcement des capacités aux fins de la mesure et du suivi de l'évolution du stock de carbone organique dans les sols et de la fixation du carbone dans les pâturages faisant l'objet de mesures de gestion et les herbages</li> <li>– Élaboration de directives techniques sur l'évaluation des services écosystémiques</li> <li>– Promotion des innovations en rapport avec la production et la protection durables des végétaux, y compris des pratiques recommandées par le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais et le Code de conduite international sur la gestion des pesticides</li> <li>– Fourniture de directives relatives à l'élaboration de feuilles de route axées sur la durabilité au service des systèmes d'indications géographiques (IG)</li> <li>– Renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires «de la fourche à la fourchette» au moyen de l'élaboration de méthodes d'analyse innovantes permettant d'assurer la traçabilité et l'authenticité des aliments</li> <li>– Transposition à plus grande échelle des écoles pratiques d'agriculture par l'intermédiaire de la plateforme mondiale et des réseaux régionaux/sous-régionaux décentralisés des écoles pratiques d'agriculture</li> <li>– Amélioration de l'accès à des semences et à du matériel végétal de qualité et appui en faveur de systèmes semenciers durables</li> <li>– Élaboration d'outils et d'orientations techniques nécessaires pour aider les membres dans le cadre de la gestion du cycle de vie des pesticides</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réalisation de consultations sur la nécessité d’élaborer un outil d’orientation facultatif destiné à améliorer la productivité des petits éleveurs ainsi que sur la portée d’un tel outil, sa nature et sa conception</li> <li>– Soutien aux réseaux pastoraux et fourniture d’un appui stratégique par l’intermédiaire de la Plateforme des connaissances pastorales</li> </ul>
AP 5: Agriculture numérique	1.4, 5.b, 9.c, 17.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Intégration des connaissances découlant de l’approche «Une seule santé» dans les systèmes d’alerte rapide pour l’évaluation et la prévision des risques</li> <li>– Appui en faveur des outils numériques permettant de mieux cibler les interventions relatives à l’élevage et d’améliorer l’interopérabilité entre le DAD-IS et d’autres systèmes</li> </ul>
AN 1: Une alimentation saine pour tous	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion d’une alimentation saine et de la diversification des aliments</li> <li>– Mise en œuvre de la vision et de la stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition<sup>71</sup></li> <li>– Évaluation de la contribution de l’élevage à la sécurité alimentaire, aux systèmes alimentaires durables, à la nutrition et à une alimentation saine</li> <li>– Intégration de la nutrition dans les activités de vulgarisation agricole</li> </ul>
AN 3: Des aliments salubres pour tous	2.1, 2.2, 3.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments</li> <li>– Amélioration des méthodes permettant d’intégrer des données sur la consommation d’aliments issus d’espèces sauvages, forestières, négligées et sous-utilisées dans les évaluations de l’alimentation</li> <li>– Mise en œuvre de pratiques en faveur du bien-être des animaux qui contribuent à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments</li> <li>– Renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments pour animaux par l’intermédiaire du Partenariat multipartite au service de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux</li> <li>– Appui aux membres pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments à tous les niveaux, en leur fournissant des avis scientifiques et en renforçant leurs capacités dans ce domaine</li> <li>– Fourniture d’éléments scientifiques et de données concrètes solides pour étayer la prise de décisions relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments en ce qui concerne les normes alimentaires internationales</li> <li>– Mise en œuvre des priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments au titre du Cadre stratégique 2022-2031</li> </ul>

<sup>71</sup> PC 130/5 Rev.1 (anglais seulement). <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/a76ef638-92fe-45d2-b452-35f8e0f13f76/content>



Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires.	2.1, 2.2, 12.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Appui en faveur de l'éducation et de la sensibilisation afin de stimuler l'évolution des comportements et les actions visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et à améliorer la nutrition</li> <li>– Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires tout au long de la chaîne de valeur</li> <li>– Renforcement des capacités des acteurs des systèmes agroalimentaires</li> <li>– Amélioration de l'accès à des technologies novatrices à l'appui de la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</li> <li>– Facilitation des partenariats et appui en faveur de coalitions inclusives</li> <li>– Élaboration de directives et renforcement des capacités en matière de recyclage sûr et durable des aliments perdus et gaspillés aux fins de la production d'aliments pour animaux, y compris par l'utilisation d'insectes</li> </ul>
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion de la prise en compte accrue des secteurs agroalimentaires en tant que solutions dans les domaines de la résilience, de la durabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition</li> <li>– Renforcement de l'appui que la FAO apporte aux pays pour qu'ils se préparent et participent aux travaux des instances internationales pertinentes sur le changement climatique</li> <li>– Renforcement de l'appui technique en faveur des SIPAM afin de consolider la résilience et l'adaptation fondées sur les bonnes pratiques aux niveaux national et local</li> <li>– Mise à profit du rôle mobilisateur de la FAO au service de la mise en œuvre d'initiatives mondiales de lutte contre le changement climatique, au moyen de mesures dans les systèmes agroalimentaires, comme l'initiative Action climatique et nutrition ou le partenariat Alimentation et agriculture au service d'une transformation durable (FAST)</li> </ul>
AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	12.2, 12.4, 12.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement de l'intégration des politiques relatives à la bioéconomie dans les politiques nationales et amélioration de la cohérence générale des politiques, de la base de connaissances, de la communication des résultats et de la mise en commun de l'expérience acquise (point 3.3 de l'ordre du jour de la 29<sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture)</li> <li>– Soutien aux bureaux décentralisés de la FAO pour déployer à plus grande échelle les solutions bioéconomiques, grâce à l'échange de connaissances, au renforcement des capacités et à la fourniture d'un appui sur le plan technique et en matière de politiques, de critères de suivi et d'investissements</li> <li>– Mise en œuvre du projet «ScalingUpBio» à la Barbade, en Bolivie, en Côte d'Ivoire et au Viet Nam, en déployant à plus grande échelle les bio-innovations visant à rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en place du tableau de bord mondial permettant d’assurer un suivi de l’élaboration des stratégies axées sur la bioéconomie et de déterminer le rôle que celles-ci peuvent jouer dans la concrétisation des objectifs en matière de transformation des systèmes agroalimentaires, de climat et de biodiversité</li> <li>– Publication d’un compte rendu d’études de cas sur la bioéconomie visant à rendre l’alimentation et l’agriculture durables en Europe de l’Est et en Asie centrale</li> </ul>
AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l’appui de l’alimentation et de l’agriculture	2.5, 15.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l’intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l’agriculture et du Plan d’action 2024-2027 y afférent</li> <li>– Poursuite de la mobilisation relative au processus de la CDB en ce qui concerne les faits nouveaux liés aux systèmes agroalimentaires, à la sécurité alimentaire et à la nutrition</li> <li>– Poursuite de la direction des activités relatives aux 20 indicateurs du Cadre de suivi du Plan pour la biodiversité</li> <li>– Analyse de l’intégration des secteurs agroalimentaires dans les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB)</li> <li>– Appui aux pays dans le domaine de la conservation de la biodiversité à l’aide de bonnes pratiques agricoles en matière de durabilité, telles que les SIPAM</li> </ul>
AV 3: Situations d’urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Poursuite des efforts visant à fournir une assistance d’urgence en matière de moyens de subsistance et de nutrition aux pays en proie à l’insécurité alimentaire aiguë ou qui risquent fort de l’être et de ceux visant à faire en sorte que les moyens d’existence ainsi que les capacités des systèmes agroalimentaires connexes soient adéquats pour mieux préparer et anticiper les catastrophes et les crises, y réagir plus efficacement et se relever plus facilement</li> </ul>
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d’existence face aux perturbations et aux facteurs de stress socioculturels, économiques et environnementaux grâce à une meilleure compréhension des risques multiples et à l’établissement de mécanismes de gouvernance efficaces aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité</li> </ul>

## **Domaine prioritaire 2. Faire face aux menaces qui pèsent sur la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains grâce à l’approche «Une seule santé»**

100. Les pertes croissantes en matière de production agricole et les effets négatifs sur la santé humaine sont imputables en grande partie à la propagation d’organismes nuisibles et d’agents pathogènes, notamment les infections zoonotiques susceptibles de déclencher des pandémies et la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l’agriculture, de l’élevage, des forêts, de l’aquaculture et de la pêche de capture. Il convient de renforcer davantage, et ce, à tous les niveaux, la réactivité des systèmes de santé animale et végétale et la résilience des systèmes agroalimentaires face aux organismes nuisibles, aux maladies et aux autres menaces (telles que le changement climatique)

pour pouvoir bien se préparer aux risques biologiques à fort impact et s'en protéger efficacement (point 2.2 de l'ordre du jour de la 29<sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture).

**Tableau 7 – Domaine prioritaire 2. Faire face aux menaces qui pèsent sur la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains grâce à l'approche «Une seule santé» – liens avec le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et les DPP**

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	2.3, 2.4, 6.4, 15.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion des innovations en matière de gestion durable des organismes nuisibles et des pesticides, notamment de la gestion intégrée et écosystémique des organismes nuisibles ainsi que des pesticides biologiques contre la légionnaire d'automne</li> <li>– Renforcement de la sensibilisation et des connaissances des membres et du personnel de la FAO en ce qui concerne les espèces négligées ou sous-utilisées, telles que les légumineuses et le mil, et en ce qui concerne leur rôle dans une alimentation saine, et perfectionnement des compétences visant à élaborer des mesures favorisant leur consommation (point 2.6 de l'ordre du jour de la 29<sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture)</li> <li>– Mise au point de techniques d'analyse innovantes permettant de détecter et de maîtriser la présence de résidus agrochimiques, de métaux, de contaminants organiques et d'autres contaminants afin d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments et les pratiques de production</li> </ul>
AP 3: Approche «Une seule santé»	1.5, 3.d, 15.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Approche «Une seule santé» et lignes directrices et orientations techniques y afférentes (point 2.2 de l'ordre du jour de la 29<sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture)</li> <li>– Appui en faveur des réformes stratégiques contribuant à l'adoption des pratiques de biosécurité et de santé publique vétérinaire tout au long des chaînes de valeur de l'élevage</li> <li>– Renforcement des capacités aux fins de la réduction de l'utilisation des antimicrobiens au moyen des pratiques d'alimentation animale</li> <li>– Appui en faveur d'une meilleure gestion des risques liés à la résistance aux antimicrobiens grâce à la lutte contre les maladies</li> <li>– Appui en faveur de la révision de la gouvernance, de la législation et des réglementations nationales en rapport avec l'approche «Une seule santé» pour coordonner la mise en œuvre de cette dernière</li> <li>– Intégration des connaissances découlant de l'approche «Une seule santé» dans les systèmes d'alerte rapide aux fins de l'évaluation et de la prévision des risques</li> <li>– Appui aux pays en faveur de l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR)</li> <li>– Mise à disposition d'orientations, d'une assistance technique et de produits du savoir s'agissant d'améliorer la prévention et la maîtrise progressive des maladies animales à fort impact</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Repérage accru des interfaces à haut risque pour permettre la surveillance et l'évaluation des risques aux fins d'une gestion des risques fondée sur des éléments factuels à l'interface entre les êtres humains, les animaux et l'environnement, ce qui permettra de prévenir les sauts d'espèce et la propagation</li> </ul>
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Soutien en faveur de la diffusion de bonnes pratiques en tant que solutions face au changement climatique en ce qui concerne la protection des végétaux, les maladies transfrontières et la résistance aux antimicrobiens</li> <li>– Intensification des activités de la FAO en rapport avec les pertes et les préjudices</li> <li>– Appui en faveur d'alertes rapides multirisques s'agissant de la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains à l'aide d'un suivi météorologique et de prévisions des phénomènes extrêmes</li> </ul>
AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	12.2, 12.4, 12.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Appui aux pays s'agissant de réaliser des évaluations nationales des ressources en aliments pour animaux à l'aide de bilans de l'alimentation animale</li> <li>– Directives relatives aux approches de bioéconomie circulaire du Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage</li> </ul>
AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	2.5, 15.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Poursuite de la contribution au sein de l'Alliance quadripartite pour «Une seule santé» et d'autres plateformes «Une seule santé»</li> <li>– Appui en faveur du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité dans le cadre de l'approche «Une seule santé»</li> <li>– Appui aux pays s'agissant de participer au processus d'élaboration des normes afin que les normes adoptées contribuent à la biodiversité des végétaux, à l'amélioration de la santé des végétaux et au renforcement de la sécurité alimentaire</li> <li>– Appui aux pays s'agissant de collecter et d'analyser des données nationales sur leurs ressources génétiques végétales, animales, forestières et aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'établir des rapports à ce sujet, ainsi que de recueillir des éléments d'information relatifs aux initiatives mises en place en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du développement de ces ressources génétiques, notamment pour faciliter le suivi des indicateurs relatifs aux cibles 2.5 et 15.6 des ODD, du Cadre mondial de la biodiversité et des données ventilées par sexe</li> </ul>
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025</li> <li>– Lutte contre les organismes nuisibles et les maladies transfrontières touchant les végétaux et appui en faveur de la coopération mondiale ou régionale et des capacités nationales, y compris au moyen d'innovations en matière de suivi, d'alerte rapide et de prévision</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Appui en faveur de la gestion des situations d’urgence qui concernent la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains: i) systèmes de suivi, de prévision et d’alerte rapide; ii) préparation; iii) action anticipatoire; iv) intervention d’urgence et relèvement; v) maintien de la paix et prévention des conflits; vi) protection sociale</li> </ul>
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réduction des menaces pesant sur la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains grâce à la mesure, à la connaissance et à la gouvernance des risques multiples et ainsi à la réduction de ces risques et des facteurs de vulnérabilité</li> </ul>

### Domaine prioritaire 3. Climat et ressources naturelles (biodiversité, terres et eau)

101. Les ressources naturelles sont le fondement de systèmes agroalimentaires climato-résilients et durables. Les approches écosystémiques et les solutions fondées sur la nature sont essentielles pour renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires. Elles sont utiles pour faire face aux risques en matière de changement climatique et de catastrophe, compte tenu des multiples perturbations et facteurs de stress, et assurer la gestion et la restauration durables des ressources naturelles en permettant aux populations de bénéficier de moyens de subsistance et d’un accès à des aliments lorsqu’elles sont dans les situations les plus vulnérables (et donc à risque) et sont dépendantes de ces ressources.

102. Le volet AE 2 des DPP relatif à «la bioéconomie au service d’une alimentation et d’une agriculture durables» contribue essentiellement aux cibles 12.2, 12.4 et 12.5 des ODD et vise à: i) gérer et utiliser durablement les ressources naturelles (valeur ajoutée de la biomasse par des processus écologiques, par exemple); ii) améliorer les résultats environnementaux (gérer de manière responsable les produits chimiques et les déchets, par exemple); et iii) accroître l’efficacité d’utilisation des ressources (réduire sensiblement le gaspillage, par exemple).

**Tableau 8 – Domaine prioritaire 3. Climat et ressources naturelles (biodiversité, terres et eau) – liens avec le Cadre stratégique et les DPP**

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
AP 1: L’innovation au service d’une production agricole durable	2.4, 6.4, 15.2, 2.3,13,1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Augmentation de l’efficacité d’utilisation de l’eau, gestion des bassins hydrographiques et productivité de l’eau au service de la nutrition</li> <li>– Renforcement des capacités nationales d’augmentation de la production forestière durable au moyen de la restauration, du reboisement et de la gestion des forêts naturelles, en vue de développer l’agroforesterie et les liens bénéfiques entre agriculture et forêts (point 2.3 de l’ordre du jour de la 29<sup>e</sup> session du Comité de l’agriculture)</li> <li>– Optimisation des systèmes de production horticole, y compris au moyen de cultures innovantes protégées et adaptées aux conditions locales</li> <li>– Transposition à plus grande échelle des systèmes de production intégrés, y compris l’agroforesterie, en élaborant des modèles de production adaptés aux conditions locales et viables financièrement</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement des capacités nationales de mesure des émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'élevage</li> <li>– Renforcement des capacités des ministères de l'agriculture en ce qui concerne l'utilisation des données et des outils nécessaires à la cartographie et à l'analyse de la couverture des sols/de l'utilisation des terres agricoles, en tenant compte des risques en matière de catastrophes et de changement climatique</li> </ul>
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3, 6.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Amélioration des connaissances relatives aux possibilités qu'offrent les secteurs agroalimentaires sur les marchés du carbone</li> <li>– Promotion à tous les niveaux des approches intégrées et globales en ce qui concerne les questions du changement climatique, de la biodiversité, des terres et de l'eau et appui aux pays s'agissant de la prise en compte des liens entre ces questions dans les engagements nationaux (point 3.4 de l'ordre du jour de la 29<sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture)</li> </ul>
AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	12.2, 12.4, 12.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement des partenariats public-privé et des synergies et de la collaboration dans l'ensemble de l'Organisation, au moyen de partenariats, de programmes et de projets efficaces, y compris ceux qui relèvent de fonds verticaux, des DPP et des domaines d'impact à valeur ajoutée</li> <li>– Consolidation du rôle de l'Organisation, en tant qu'instance mondiale de premier plan en matière de bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables, en tenant compte de manière inclusive de perspectives diverses et équilibrées entre les régions dans le cadre des activités d'élaboration de normes et de politiques et des activités scientifiques de la FAO dans le domaine de la bioéconomie</li> <li>– Renforcement de la bioéconomie grâce aux bioénergies durables, notamment au moyen d'une analyse des publications sur les liens entre la bioénergie durable et la sécurité alimentaire et la nutrition, et fourniture d'un appui aux pays par l'intermédiaire du Partenariat mondial sur les bioénergies</li> </ul>
AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	2.5, 15.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2024-2027 y afférent</li> <li>– Actualisation de la Plateforme FAO des connaissances sur la biodiversité, qui regroupe le savoir et les ressources sur la diversité biologique dans les secteurs agricoles en vue d'enrichir les connaissances des pays et de donner à ces derniers les moyens de mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal</li> <li>– Prise en considération des synergies entre les initiatives relatives au changement climatique dans le secteur agricole et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité</li> </ul>
AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	1.1, 2.1, 11.a, 12.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion de l'Agenda alimentaire urbain, de l'agriculture urbaine et des villes vertes</li> <li>– Appui aux autorités locales et aux décideurs des zones urbaines s'agissant d'enrichir les connaissances et de renforcer</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
		<p>les capacités nécessaires au développement de la contribution des marchés alimentaires locaux en faveur d'une alimentation saine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Appui aux responsables politiques locaux s'agissant de leur faire mieux comprendre comment élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies de soutien en faveur des petits acteurs des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires et d'enrichir leurs connaissances et compétences en la matière en vue de faciliter l'accès à une alimentation saine et à des denrées nutritives et de contribuer aux moyens de subsistance</li> <li>– Renforcement des capacités des autorités locales et des praticiens s'agissant de soutenir les marchés publics à caractère durable en faveur de l'alimentation et de la nutrition scolaires</li> </ul>
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Poursuite de l'appui en faveur de la gestion des situations d'urgence: i) systèmes de suivi, de prévision et d'alerte rapide; ii) préparation; iii) action anticipatoire; iv) intervention d'urgence et relèvement; v) maintien de la paix et prévention des conflits; vi) protection sociale</li> <li>– Fourniture d'une assistance technique et intensification du niveau opérationnel et des interventions en situation d'urgence afin d'atténuer les effets des maladies</li> </ul>
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Amélioration de la compréhension des risques multiples et établissement de mécanismes de gouvernance efficaces face à ces risques aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité en tenant pleinement compte du climat et des ressources naturelles</li> <li>– Poursuite du soutien en faveur du plan de gestion 2023-2028 des paysages forestiers dans le camp de réfugiés de Bidibidi du district de Yumbe (Ouganda) afin de renforcer la gestion responsable des ressources forestières dans le cadre du nexus action humanitaire-développement-paix</li> </ul>

#### Domaine prioritaire 4. Revitaliser l'agriculture et la transformation rurale inclusive

103. Dans le cadre des activités qu'elle mène pour aider les membres à revitaliser l'agriculture et promouvoir une transformation rurale inclusive, afin de transformer de manière durable les systèmes agroalimentaires, la FAO s'attaque aussi aux causes profondes des risques, des facteurs de vulnérabilité et des inégalités, tout en encourageant les contributions réfléchies à la paix au niveau local et à la réduction des conflits et risques futurs, sur la base d'une analyse contextuelle.

**Tableau 9 – Domaine prioritaire 4. Revitaliser l'agriculture et la transformation rurale inclusive – liens avec le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et les DPP**

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
AP 1: L'innovation au service d'une	2.3, 10.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement des capacités institutionnelles du secteur agricole permettant d'offrir davantage de possibilités d'emploi décent aux femmes, aux jeunes, aux petits maraîchers des zones rurales, ainsi qu'aux personnes</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
production agricole durable		<p>marginalisées (point 2.5 de l'ordre du jour de la 29<sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Augmentation des revenus et amélioration des moyens de subsistance des communautés agricoles grâce à la diversification de la production et le développement de filières de produits végétaux, animaux, halieutiques et forestiers</li> <li>– Appui aux responsables politiques sous la forme de données concrètes leur permettant de renforcer les effets des programmes de protection sociale sur la productivité dans les zones rurales</li> <li>– Élaboration de politiques et de mécanismes contribuant au développement du secteur agroalimentaire aux fins de l'amélioration des chaînes de valeur</li> <li>– Intensification de la mécanisation agricole durable, notamment en mettant au point des modèles d'activités et de prestation de services viables et en créant des emplois hors exploitation dans les chaînes de valeur de la mécanisation agricole (point 2.4 de l'ordre du jour de la 29<sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture)</li> </ul>
AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	2.1, 2.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcement des capacités des pays en matière de protection sociale tenant compte de la nutrition au moyen d'un appui technique et d'une promotion des politiques à mener selon une approche multisectorielle</li> <li>– Fourniture d'un appui technique en faveur de l'analyse des facteurs sous-jacents de la malnutrition afin d'améliorer la conception des programmes</li> <li>– Renforcement de la capacité des pays à améliorer la situation nutritionnelle dans le cadre des interventions d'urgence et de renforcement de la résilience dans l'agriculture afin de prévenir la malnutrition infantile aiguë</li> <li>– Exploitation des plans d'action en faveur d'une alimentation saine, en améliorant la conception des programmes et les capacités opérationnelles, et réduction de la vulnérabilité et des perturbations dans le cadre des investissements en faveur des systèmes agroalimentaires soutenus par la FAO (point 2.8 de l'ordre du jour de la 29<sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture)</li> <li>– Incorporation de la fourniture d'aliments d'origine animale dans les programmes de protection sociale (y compris les repas scolaires) et les interventions d'urgence et de renforcement de la résilience, l'accent étant mis sur les personnes les plus vulnérables</li> <li>– Renforcement des capacités des pays à mettre sur pied des programmes, des politiques et des interventions d'alimentation et de nutrition scolaires en plusieurs volets qui ont des effets de synergie, grâce au cadre de la FAO pour l'alimentation et la nutrition en milieu scolaire, et fourniture d'orientations visant à améliorer la qualité nutritionnelle des repas scolaires, l'éducation alimentaire et nutritionnelle, l'environnement alimentaire et les marchés publics tenant compte du droit à l'alimentation</li> </ul>



Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion de l'adoption de politiques climatiques prenant spécifiquement en compte la question de l'inclusivité et appui aux agriculteurs pour qu'ils puissent accéder aux outils et technologies numériques et aux dispositifs de rémunération des services écosystémiques</li> </ul>
AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	12.2, 12.4, 12.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Appui visant à ce que les pays consolident leurs politiques, programmes, projets et initiatives de coopération internationale en matière de bioéconomie dans l'optique d'une agriculture durable et inclusive, au moyen du renforcement des capacités, de la production de données concrètes et de la promotion de la coopération régionale, afin de mettre en valeur le potentiel des communautés rurales</li> </ul>
AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	2.5, 15.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion de la biodiversité grâce à la mise en œuvre d'approches durables et novatrices, telles que le cadre des 10 éléments de l'agroécologie, l'objectif étant de faire reculer davantage la dégradation des écosystèmes, la désertification et la déforestation des terres et des écosystèmes dans les zones arides</li> <li>– Renforcement des capacités liées aux accords environnementaux multilatéraux (AEM) dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en intégrant de manière systématique la diversité biologique et les services écosystémiques dans les formations des écoles pratiques d'agriculture afin de faciliter l'adoption de pratiques écosystémiques auprès des producteurs agricoles</li> <li>– Promotion des SIPAM dans une perspective de revitalisation de l'agriculture et des zones rurales, au moyen d'un renforcement de la biodiversité et des services écosystémiques, en contribuant au développement des pratiques et des connaissances agricoles traditionnelles en matière de préservation de la diversité des variétés d'espèces cultivées, des races d'élevage et des espèces sauvages associées, ainsi qu'en favorisant le développement des paysages et en améliorant la structure pédologique, ce qui contribuera à la résilience des écosystèmes</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	2.3, 5.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion de l'autonomisation des femmes en milieu rural et production d'éléments factuels sur la corrélation avec l'amélioration de la sécurité alimentaire et des résultats nutritionnels (conformément à l'édition 2024 du rapport sur <i>L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde</i> et à l'édition 2023 du rapport sur <i>La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires</i>) (point 2.4 de l'ordre du jour de la 29<sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture)</li> <li>– Réduction des disparités fondées sur le genre dans l'accès aux ressources naturelles et leur contrôle, notamment en ce qui concerne les terres, les services, les financements et les technologies</li> <li>– Promotion des politiques et des initiatives visant à accroître le temps dont disposent les femmes</li> <li>– Promotion des programmes qui mettent l'accent sur l'autonomisation des femmes et les approches porteuses de transformation en matière de genre</li> <li>– Promotion d'un meilleur processus de collecte, d'analyse et d'utilisation des données liées aux questions de genre, notamment des données ventilées par sexe et par âge</li> <li>– Promotion de l'adoption des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale parmi les membres, les organisations de la société civile et les diverses parties prenantes</li> <li>– Promotion de l'Année internationale des agricultrices et de l'initiative «S'engager vers plus d'égalité» dans une optique de sensibilisation, d'accroissement des financements et de développement des partenariats dans le secteur</li> </ul>
AV 2: Transformation rurale inclusive	8.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural</li> <li>– Mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) et renforcement de son effet catalyseur</li> <li>– Intégration de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale dans tous les projets liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition au moyen de la transformation rurale en s'attaquant aux déterminants et aux risques systémiques</li> <li>– Promotion de l'autonomisation des femmes en milieu rural conformément à l'AV 1 (ci-dessus)</li> <li>– Intégration du pastoralisme et des parcours dans les programmes techniques et stratégiques de la FAO et promotion de l'inclusion de la mobilité pastorale transfrontière dans le développement local</li> <li>– Sensibilisation et connaissances accrues au sujet du potentiel des marchés alimentaires locaux s'agissant de faciliter l'accès à une alimentation saine et à des denrées nutritives et de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de marchés publics durables</li> </ul>

Domaine prioritaire du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	– Appui en faveur de la gestion des situations d'urgence: i) systèmes de suivi, de prévision et d'alerte rapide; ii) préparation; iii) action anticipatoire; iv) intervention d'urgence et relèvement; v) maintien de la paix et prévention des conflits; vi) protection sociale
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	– Renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux perturbations et aux facteurs de stress socioculturels, économiques et environnementaux grâce à une meilleure compréhension des risques multiples et à l'établissement de mécanismes de gouvernance efficaces aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité

### A. Accélérateurs, thèmes transversaux et partenariats

104. Dans la section II, on trouve des informations détaillées sur la question de l'importance des accélérateurs, des thèmes transversaux et des partenariats, ainsi que des progrès accomplis par la FAO dans les différents domaines en la matière, s'agissant notamment des efforts qui ont été déployés pour réduire les disparités recensées et s'appuyer sur l'expérience acquise et qui continueront d'être entrepris pendant toute la durée de l'exercice biennal 2024-2025 et au-delà. Certains points à retenir sont présentés ci-dessous.

105. **Égalité des genres.** Après la publication du rapport sur *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*, la FAO poursuivra les activités visant à donner suite aux conclusions et aux appels à l'action qui y ont été formulés en encourageant les synergies, les collaborations et les financements aux fins de la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans les systèmes agroalimentaires. Elle élabore actuellement des synthèses régionales qu'elle publiera en 2024-2025.

106. La FAO contribuera aux efforts visant à mettre en œuvre les Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition et poursuivra les efforts visant à consolider les mécanismes institutionnels et les capacités des membres du personnel par l'intermédiaire d'initiatives ciblées de renforcement des capacités et de la production et de la diffusion de connaissances.

107. L'Organisation contribuera à la mise en œuvre de l'Année internationale des agricultrices, conformément à la résolution A/78/L.59 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

108. La FAO réexaminera sa Politique sur l'égalité des genres 2020-2030 afin de la mettre davantage en adéquation avec le nouveau *Plan d'accélération de l'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des genres* (en anglais), qui a été dévoilé par le Secrétaire général des Nations Unies lors de la Journée internationale des femmes 2024, l'objectif étant de tirer parti des efforts qui sont déployés en matière d'égalité des genres par les entités du système des Nations Unies et de promouvoir un modèle d'organisation porteur de transformations en matière de genre.

109. **Jeunes.** La FAO poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'action en faveur des jeunes ruraux<sup>72</sup>, tout en assurant le suivi et l'analyse des éléments à combler s'agissant de la prise en compte systématique de la question des jeunes dans son programme de travail. Elle continuera également à renforcer les partenariats visant à contribuer à répondre aux besoins s'agissant de la question des jeunes en général et des jeunes en milieu rural dans le cadre des plateformes, des initiatives et des programmes mondiaux, tels que le Forum annuel de la jeunesse du Conseil économique et social, le Forum mondial

<sup>72</sup> FAO, 2022. *Plan d'action en faveur des jeunes ruraux*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/items/91204793-e730-44c8-90da-563315729e89>

de l'alimentation, l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale en faveur de transitions justes et le Sommet de l'avenir. La FAO concentrera ses activités dans les domaines suivants:

- a. Les formations visant à aider les bureaux décentralisés à inclure correctement et à prendre en compte systématiquement la question des jeunes au stade de la conception et dans le cycle global des projets se poursuivront en 2024 et en 2025 et un guide consacré à l'inclusion progressive de la question des jeunes dans le cycle des projets sera publié en 2024.
- b. Pour consolider davantage les études fondées sur des données concrètes à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de stratégies et d'une programmation plus adaptées, un rapport mondial sur la situation des jeunes dans les systèmes agroalimentaires sera publié à la mi-2025.
- c. Vers la fin 2024 et le début 2025, la FAO entamera également le processus d'actualisation du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, qui devait initialement durer 5 ans (2021-2025), afin de le prolonger jusqu'à la fin de la mise en œuvre en cours du Cadre stratégique de l'Organisation pour 2022-2031. Le processus d'actualisation entend être un processus consultatif ouvert aux membres, aux entités du système des Nations Unies et aux groupes de jeunes.

110. **Inclusion.** Des formations seront organisées pour renforcer les capacités de prise en compte systématique de la question de l'inclusion dans les travaux de la FAO. Il faudra apporter un appui technique en faveur des programmes, dresser un bilan des approches efficaces et combler les lacunes à des fins d'apprentissage et de transposition à plus grande échelle. Pour que les activités menées au titre des *quatre améliorations* soient plus inclusives, la FAO encouragera les efforts suivants:

- a. **Amélioration de la production:** promouvoir les systèmes de production végétale, animale, halieutique et forestière ou les filières qui offrent des possibilités d'emplois ou d'activités rémunératrices aux petits producteurs et aux agriculteurs familiaux, notamment aux personnes pauvres et extrêmement pauvres, aux femmes, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux autres personnes ou groupes défavorisés. Améliorer l'accès à la terre, à la sécurité foncière et/ou aux droits fonciers des utilisateurs ainsi que l'accès aux intrants, aux technologies (numériques), aux informations, aux services et aux marchés, s'agissant notamment des petits producteurs et des agriculteurs familiaux, y compris des personnes pauvres et extrêmement pauvres, des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des autres personnes ou groupes défavorisés.
- b. **Amélioration de la nutrition:** renforcer les systèmes alimentaires locaux et autochtones permettant de lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, en particulier dans les contextes dans lesquels ces phénomènes ont une forte prévalence, afin d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des aliments nutritifs. Accorder la priorité aux personnes en situation d'insécurité alimentaire et souffrant de malnutrition dans le cadre des programmes de protection sociale et des interventions ciblées en matière de sécurité alimentaire, tout en s'attaquant à la question de l'accessibilité financière des denrées alimentaires pour les consommateurs. Associer les interventions axées sur la nutrition et les volets d'éducation nutritionnelle sur l'importance d'une alimentation saine, nutritive et diversifiée, et sur la préparation et la manipulation des denrées alimentaires dans de bonnes conditions sanitaires, en ciblant les femmes et les hommes, les jeunes et les enfants.
- c. **Amélioration de l'environnement:** accorder la priorité aux chaînes de valeur agroalimentaires climato-intelligentes et transposer à plus grande échelle les pratiques agricoles climato-intelligentes et climato-résilientes efficaces. Améliorer l'accès aux technologies, aux pratiques, aux outils et aux innovations numériques dans les systèmes agroalimentaires à l'appui de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation à ses effets et de la résilience des petits producteurs et des communautés rurales pauvres. Promouvoir les mécanismes/systèmes visant à inciter les communautés rurales et les petits producteurs à s'associer aux pratiques de protection de l'environnement et de la biodiversité et de conservation et de restauration des écosystèmes (telles que la rémunération des services environnementaux).

- d. **Amélioration des conditions de vie**: recenser les possibilités de mieux positionner les acteurs artisanaux dans les chaînes de valeur agroalimentaires aux fins d'une participation sur un pied d'égalité, d'un pouvoir de négociation accru et d'un partage équitable des avantages. Renforcer les organisations de producteurs à assise communautaire, les coopératives ainsi que les microentreprises et les PME des systèmes agroalimentaires, au moyen de la conclusion d'accords mutuellement bénéfiques avec des entités agroalimentaires du secteur privé. Expérimenter et promouvoir des systèmes, des activités, des modèles institutionnels et des approches agricoles qui renforcent la résilience des petits producteurs, des communautés rurales et des personnes vulnérables, tout au long des chaînes de valeur alimentaires, en réduisant les disparités entre les zones rurales et les zones urbaines. Appuyer les efforts visant à mettre en œuvre les recommandations de politique générale du CSA sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

## **B. Amélioration des méthodes de travail**

111. La FAO a pour objectif de devenir une organisation inclusive et agile, transparente, ouverte, novatrice, responsable, efficace et influente, qui aide ses membres à réaliser les *quatre améliorations* visées. À cet égard, elle doit s'employer à la fois à faire «ce qu'il faut» et à le faire «comme il faut», y compris en ce qui concerne les partenariats porteurs de transformation, les activités normatives de l'Organisation, les financements novateurs, l'unité dans l'action, l'efficacité et les approches novatrices, et le fonctionnement dans un contexte où les risques et l'incertitude vont croissant. Ces éléments sont détaillés dans les domaines de travail présentés ci-dessous, s'agissant notamment des stratégies de la FAO, telles que la Stratégie relative au changement climatique 2022-2031, la Stratégie en matière de science et d'innovation, la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et le Cadre de gestion environnementale et sociale de l'Organisation.

112. Le premier rapport d'activité sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 a mis en évidence le niveau d'intégration des questions en rapport avec le changement climatique dans le programme de travail 2022-2023 de l'Organisation et les efforts qui ont été déployés en faveur de la concrétisation des différents objectifs de la Stratégie et du Plan d'action y afférent. La FAO continuera à encourager l'action pour le climat dans tous les secteurs agroalimentaires et à faire appel à des partenariats multipartites, notamment avec les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes du système des Nations Unies, des institutions financières et le secteur privé, ainsi qu'à des instruments, tels que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Les efforts de la FAO en faveur de la réalisation de l'ODD 13 sur les mesures en faveur du climat seront ancrés sur les innovations technologiques, financières, stratégiques, législatives, sociales et institutionnelles fondées sur des données scientifiques et factuelles et centrées sur l'action pour le climat, à tous les niveaux des systèmes agroalimentaires.

113. La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation vise à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'action de l'Organisation dans le cadre de ses programmes et de ses interventions, en consolidant les capacités de celle-ci dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, en particulier au niveau des pays, par un renforcement des capacités, un échange de connaissances, une analyse ciblée des compétences et une collaboration intersectorielle élargie. La Stratégie repose sur les principes directeurs suivants: se fonder sur les droits et privilégier la dimension humaine; favoriser l'égalité des genres; se fonder sur des données concrètes; répondre à des besoins; s'inscrire dans une perspective de durabilité; tenir compte des risques; s'appuyer sur des principes éthiques. Elle s'articule autour de trois piliers: i) renforcer la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et factuelles; ii) soutenir l'innovation et les technologies aux niveaux régional et national; iii) renforcer les capacités de la FAO afin de lui permettre de mieux servir ses membres. Les actions menées dans le cadre de ces piliers, qui regroupent neuf résultats, seront catalysées par deux facteurs de réussite transversaux: des partenariats porteurs de transformation et des modes de financement novateurs. L'échange d'informations sur la science et l'innovation sera amélioré dans l'ensemble de l'Organisation, du niveau national jusqu'à l'échelon mondial, au moyen d'une meilleure gestion des connaissances, qui facilitera la prise en compte des évaluations des projets et leur intégration dans l'élaboration de nouveaux projets axés sur l'innovation.

114. La FAO établira des partenariats efficaces et porteurs de transformation afin de tirer parti de la science et de l'innovation, en se fondant sur la connaissance des rôles, des responsabilités et des savoirs respectifs de chacun des partenaires. Les partenariats avec des organismes de recherche aux niveaux national, régional et international (notamment le Système CGIAR, l'Association des centres internationaux de recherche et de développement pour l'agriculture, les consortiums régionaux de recherche, les associations, les réseaux, les programmes et partenariats, les universités, les académies des sciences, les ministères nationaux et les organismes de vulgarisation et de conseil concernés) feront partie des priorités. La collaboration avec les organismes du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de l'innovation sera améliorée, tout en évitant le chevauchement des rôles. Les partenariats avec le secteur privé seront renforcés – une attention particulière étant accordée aux microentreprises et aux PME, ainsi qu'aux entrepreneurs, aux start-ups et aux incubateurs (et plus spécifiquement aux femmes et aux jeunes).

115. Pour tirer pleinement parti du potentiel de la bioéconomie, les politiques devront accorder une place plus importante à l'utilisation des données, des connaissances, de la science, de la technologie, de l'innovation, au renforcement des capacités à plus grande échelle et aux investissements, ainsi qu'à leur cohérence dans les chaînes de valeur agroalimentaires, tout en tenant compte de la nécessité d'un partage équitable des bienfaits et des coûts sociaux liés aux initiatives en matière de bioéconomie. Au niveau mondial, la FAO peut jouer un rôle essentiel de chef de file au sein du système des Nations Unies dans le domaine de la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables et peut, en partenariat avec les organismes des Nations Unies compétents et les institutions financières internationales concernées, mettre à profit ses compétences techniques de longue date et son pouvoir de mobilisation pour renforcer les partenariats et la coopération à tous les niveaux.

116. Parmi ces efforts, des partenariats et des coalitions avec des institutions dirigées par les pays seront créés et promus au titre du DPP sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires (AN 4), à l'appui des mesures prises par les membres pour remédier au problème, s'agissant notamment de collaborations entre les autorités publiques, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé. Les partenariats seront également soutenus aux niveaux sous-régional et régional, notamment avec les organes régionaux et les commissions économiques.

117. La FAO accentuera ses priorités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments par l'adoption de l'approche «Une seule santé», suivant laquelle divers secteurs collaborent afin de s'attaquer aux menaces qui pèsent sur la santé, de contribuer à la sécurité sanitaire des aliments et de tenir compte des considérations relatives à celle-ci lors de la prise de décisions intéressant la sécurité alimentaire et la durabilité. Il s'agira notamment: de prêter un appui en matière de sécurité sanitaire des aliments à tous les niveaux – mondial, national et local – et de prôner une meilleure coordination intersectorielle et des approches multisectorielles intégrées pour assurer la sécurité sanitaire des aliments; de contribuer à la création de partenariats novateurs et plus larges entre la FAO et des entités publiques et privées afin d'exploiter et de mobiliser plus efficacement l'expertise et les ressources disponibles qui sont nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques; et de trouver de nouvelles approches qui permettent de mieux assister certains professionnels et parties prenantes du secteur alimentaire dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, comme les petits agriculteurs, les agriculteurs familiaux, les microentreprises et les PME, qui ne disposent pas de ressources ni de capacités suffisantes pour satisfaire aux exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments concernant la santé publique et l'accès aux marchés.

### ***C. Stratégies et initiatives de la FAO***

118. Toutes les stratégies et les initiatives de l'Organisation resteront essentielles à la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 et du Programme de travail de la FAO dans les secteurs agroalimentaires, en particulier la Stratégie en matière de science et d'innovation, la Stratégie relative au changement climatique 2022-2031, la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et la Stratégie relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 de la FAO, ainsi que les initiatives Main dans la main, «Un pays, un produit prioritaire», 1 000 villages numériques et Villes vertes, et le Cadre conceptuel de la FAO pour la gestion intégrée des ressources en terres et en eau.

119. En outre, grâce à l'expérience acquise dans le cadre des activités de prospective stratégique de la FAO, telles que décrites dans la section III et dans le document COAG/2024/INF/6, et suite au rapport phare de la FAO intitulé *The future of food and agriculture – Drivers and triggers for transformation* (résumé en français: L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture – Moteurs et déclencheurs de transformation), la FAO renforce la prospective stratégique à tous les niveaux aux fins de la transformation des systèmes agroalimentaires, notamment les exercices de prospective régionale, en contribuant aux analyses communes de pays, aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, aux CPP et aux divers processus stratégiques et de planification, y compris en vue de ses conférences régionales et du prochain examen de son Cadre stratégique 2022-2031.

**Annexe 1: Les quatre améliorations et les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP)**

DPP	Définition des résultantes	Cibles des ODD
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE PRODUCTION</b>	<i>Établir des modes de consommation et de production durables grâce à des filières d'approvisionnement efficaces et inclusives dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture aux niveaux local, régional et mondial, en veillant à la résilience et à la durabilité des systèmes agroalimentaires dans le contexte du changement climatique et environnemental.</i>	
<b>AP1 : L'innovation au service d'une production agricole durable</b>	Les systèmes de production végétale, animale et forestière sont productifs, résilients, novateurs et compétitifs, et créent des possibilités entrepreneuriales et commerciales intégrées ouvertes aux petits producteurs vulnérables, qui reposent sur des technologies et des politiques porteuses.	2.3, 2.4, 6.4, 9.5, 15.2
<b>AP 2: Transformation bleue</b>	Promotion de systèmes alimentaires aquatiques plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables au moyen de politiques et de programmes améliorés pour une gestion intégrée fondée sur des données scientifiques, de l'innovation technologique et de la mobilisation du secteur privé.	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c
<b>AP 3: Approche «Une seule santé»</b>	Des systèmes sanitaires nationaux et internationaux intégrés «Une seule santé», renforcés et performants, sont établis pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris les espèces exotiques envahissantes et la résistance aux antimicrobiens.	1.5, 3.d, 15.8
<b>AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs</b>	L'accès des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies est plus équitable, car les politiques, les stratégies et les programmes ont été améliorés.	1.4, 2.3, 2.4, 6.b, 9.3, 14.b
<b>AP 5: Agriculture numérique</b>	Des technologies numériques de l'information et de la communication (TIC) accessibles qui améliorent les débouchés commerciaux, la productivité et la résilience sont intégrées aux politiques et aux programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur l'accès équitable et à moindre coût des communautés rurales pauvres et vulnérables à ces technologies.	1.4, 5.b, 9.c, 17.8



DPP	Définition des résultantes	Cibles des ODD
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE NUTRITION</b>	<i>Éliminer la faim, concrétiser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition sous toutes ses formes, notamment en promouvant des aliments nutritifs et en accroissant l'accès à des régimes alimentaires sains.</i>	
<b>AN 1: Une alimentation saine pour tous</b>	Le droit à une alimentation adéquate est établi et la transition vers une alimentation saine pour les populations nationales est rendue possible par la définition de priorités dans des environnements institutionnels, stratégiques et juridiques intégrés qui garantissent et encouragent la mobilisation des consommateurs et du secteur privé.	1.3, 2.1, 2.2, 3.4, 12.8
<b>AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables</b>	Priorité accordée à la localisation et à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des plus vulnérables, quel que soit le contexte, dans les politiques, les stratégies et les programmes ciblés élaborés et mis en œuvre par les pays.	1.3, 2.1, 2.2 3.1, 3.2
<b>AN 3: Des aliments salubres pour tous</b>	Des politiques et une législation intégrées et multisectorielles en matière de sécurité sanitaire des aliments ont été adoptées et mises en œuvre par les gouvernements dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires nationaux, et les capacités et la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeur et des consommateurs sont renforcées.	2.1, 2.2, 3.2
<b>AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</b>	Mise en place et application, par les gouvernements et les organisations intergouvernementales, de feuilles de route claires et adaptées au contexte qui invitent l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de l'environnement alimentaire et les consommateurs à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et qui leur donnent les moyens d'y parvenir.	2.1, 2.2, 12.3
<b>AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux</b>	Amélioration de la transparence des marchés et participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international grâce à des données et des informations de meilleure qualité, et à la coordination des politiques et des capacités humaines et institutionnelles au service de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets	2.b, 2.c, 10.a, 17.11

DPP	Définition des résultantes	Cibles des ODD
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT</b>	<i>Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, promouvoir leur utilisation durable et lutter contre le changement climatique (réduction, réutilisation, recyclage et gestion des résidus) grâce à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables.</i>	
<b>AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets</b>	Transformation et résilience des systèmes agroalimentaires à l'appui de la durabilité et de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de pratiques, de politiques et de programmes agricoles qui favorisent la résilience face aux aléas climatiques, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.	2.4, 6.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3

<b>AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables</b>	Promotion d'une bioéconomie qui trouve le point d'équilibre entre valeur économique, protection sociale et viabilité écologique par la formulation et la mise en œuvre de politiques et de pratiques intégrées fondées sur des données concrètes dans les microenvironnements et les macroenvironnements, en appliquant de nouvelles solutions dans les domaines technologiques et sociaux et au sein de l'Organisation.	12.2, 12.4, 12.5
<b>AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture</b>	Préservation de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture, et promotion de l'utilisation durable, de la conservation et de la restauration des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce et des services connexes grâce à l'adoption de politiques et de pratiques ciblées.	2.5, 6.6, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.5, 15.6
<b>AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables</b>	Transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent de s'attaquer à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans les zones urbaines, qui favorisent une bonne alimentation et qui catalysent une transformation rurale inclusive et durable tout en préservant la base de ressources naturelles qui les sous-tend, encouragée par l'adoption de politiques et de programmes d'appui, ainsi que par la mise en place et la transposition à plus grande échelle de mesures et d'investissements par les parties prenantes nationales et locales.	1.1, 2.1, 11.a, 12.1
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE VIE</b>	<i>Promouvoir une croissance économique inclusive en réduisant les inégalités (entre zones urbaines et zones rurales, pays riches et pays pauvres, hommes et femmes).</i>	
<b>AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales</b>	Les femmes ont les mêmes droits, le même accès aux ressources et le même contrôle de ces ressources que les hommes, ainsi que le même accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux possibilités économiques et à la prise de décision; les lois et les pratiques discriminantes ont été éliminées au moyen de politiques, de stratégies, de programmes et de cadres juridiques qui tiennent compte des questions de genre.	2.3, 5.4, 5.a, 5.c
<b>AV 2: Transformation rurale inclusive</b>	La transformation et la relance inclusives des zones rurales, garantissant la participation équitable des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés et assurant à ces derniers la part d'avantages qui leur revient, sont accélérées par la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes ciblés.	1.1, 8.3, 8.5, 10.1, 10.2, 10.7
<b>AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires</b>	Les pays confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, ou risquant de l'être, reçoivent une assistance d'urgence à l'appui des moyens d'existence et de la nutrition et, dans le cadre d'une approche axée sur l'interface entre aide humanitaire et développement, compte tenu de la contribution que celle-ci peut apporter à la paix, leurs populations sont dotées des capacités nécessaires pour mieux surmonter et gérer les perturbations et les risques à l'avenir, ainsi que contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires.	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1

<b>AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients</b>	La résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux perturbations et aux facteurs de stress socioéconomiques et environnementaux est renforcée grâce à une meilleure compréhension des risques multiples et à l'établissement de mécanismes de gouvernance efficaces aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité.	1.3, 1.5, 2.4
<b>AV 5: Initiative Main dans la main</b>	Accélération de la transformation agricole et du développement rural durable en ciblant les plus pauvres et les personnes qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies et en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats et en rendant possibles des investissements à plus grande échelle.	1.1, 1.2, 2.1 2.2, 2.a, 10.1, 10.2
<b>AV 6: Accroissement des investissements</b>	Accélération de la transition vers des systèmes agroalimentaires durables qui permettent de réduire les inégalités et d'éliminer la pauvreté et la faim au moyen d'une hausse des investissements publics et privés et de l'amélioration des capacités, afin d'amplifier les effets des investissements futurs	1.b, 2.a, 10.1, 10.2, 10.b, 17.5